



LOU TAMBOURINAÏRE

LE JOURNAL MUNICIPAL DE MONTFURON

Avril 2024



VOL MAÎTRISÉ VERS LE BUDGET 2024 !



Nous préparons la saison estivale et la programmation culturelle et festive. Chaque habitant, élu local ou acteur culturel est invité à s'emparer de la concertation nationale sur la vie culturelle en milieu rural* et à y apporter sa contribution.

Cette démarche appelée « **Printemps de la ruralité** » et initiée par la ministre **Rachida Dati**, nous incite à accroître nos activités saisonnières.

La ruralité et en particulier la commune de **Montfuron**, organisatrice de multiples spectacles, chaque année, est toujours prisée par les villageois d'ici et d'ailleurs, des touristes en mal de grands espaces, d'air pur et de fraîcheur. Dans les pages qui suivent, vous trouverez l'amorce du programme que la commission Culture et Patrimoine enrichira prochainement. La culture c'est aussi **la découverte du patrimoine rural et de son histoire.**

Notre emblématique moulin à vent auquel s'ajoutent **la chapelle Saint-Elzéar** et son miracle ; **le Castellas** ancienne bâtisse seigneuriale aujourd'hui belvédère avec vue panoramique à 360° ; **le cœur du village** avec ses vieilles maisons en pierre sèche ; **l'église de Montfuron**, culturelle et culturelle qui cache des secrets à dévoiler.

Parcourez **le Chemin des Moulins**, boucle balisée d'à peine 4 km agrémentée de panneaux représentant l'ère paléontologique et la période de l'exploitation du gypse de ces coins de colline.

Ici, c'est autre chose que loin, c'est ailleurs...

Jean Giono

Une autre découverte attractive, c'est **le jardin à papillons**, paré de panneaux explicatifs et orné de macrophotographies des lépidoptères diurnes, nocturnes volant sur le lieu.

N'oublions pas que **la gastronomie** fait partie intégrante de la Culture et que le restaurant **Chez Éric** nous offre une cuisine de Chef et l'art de déguster et d'apprécier la perfection de plats.

Notre patrimoine rural mis en valeur, toutes les manifestations estivales développées grâce aux élus et aux bénévoles sont autant de raisons de découvrir Montfuron et de participer, villageois et visiteurs, à la vie de notre village labellisé « **de Caractère** ».

Soyons heureux d'accueillir et finalement, présageons un été merveilleux et surprenant.

Pierre FISCHER / # Maire de montfuron #



SOMMAIRE:

VIE COMMUNALE :
 Agriculture p. 2
 Festivités p. 2
 École communale p. 3
 Vœux du maire p. 4
 Divers p. 6
 Hommages p. 20

AU VILLAGE :
 Revue de Presse ! p. 8
 Culture p. 10
 Au fil des saisons p. 19
 DLVAgglo p. 21

**CONSEILS
 MUNICIPAUX** p. 12

Numéros utiles p. 22
**Commerces, Activités
 & Artisanat** p. 22

L'AVENIR DES AGRICULTURES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

La France traverse des crises profondes aux conséquences lourdes financièrement dont celle de l'Agriculture, constituant un défi majeur auquel nous sommes confrontés.

Je suis extrêmement préoccupé par le juste sentiment de déclassement ressenti par une grande partie du monde paysan :

- Par la réelle chute de revenus.
- Par la complexité administrative.
- Par manque de perspectives liées à la PAC (Politique Agricole Commune) dont les orientations décidées débouchent sur la décroissance et sur la concurrence déloyale.

Il me paraît impératif que toutes les structures territoriales et surtout que les citoyens se mobilisent pour défendre les intérêts des paysans :



- Pour maintenir la beauté des paysages cultivés.
- Pour soutenir le secteur rural ainsi que la qualité de l'alimentation humaine et animale.
- Pour peser sur les négociations des Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, de l'Économie et des Finances et de l'administration Européenne.

Face à ce défi important, nous devons toutes et tous être aux côtés des paysans.

Pierre FISCHER /
 # Maire de montfuron #



QUELQUES-UNES DES FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ !

Montfuron
 en fête !



	Date	Genre	Titre
Juillet	Du 25 juillet au 31 août	Expo-photo.	6° Rencontres photos de Montfuron
	Du 25 au 28 juillet	Expo-photo.	Nuits photos de Pierrevert
Août	Vendredi 02, samedi 03, dimanche 04 août	Théâtre	Rencontres théâtrales de Haute-Provence
	Samedi 10 & dimanche 11 août	Fête votive	Fête du village
	Vendredi 16 août	Théâtre	« Théâtres des Lilas », création.
	Date à préciser	Cinéma de Pays.	DLVAgglo
Sept.	Samedi 7 septembre	Théâtre	« Prélude de Pan » de Giono / DLVAgglo

	Vides-greniers
Mai	Dimanche 19 mai
Juillet	Dimanche 14 juillet
Août	Dimanche 15 août
Organisés par le Bir Bar Broc.	

ÉCOLE COMMUNALE

UN MARCHÉ D'AVANT-NOËL RÉUSSI ! Avec la participation de la Mairie.



L'ÉCOLE VISITE L'ATELIER DE TAPISSERIE

Pour les **Journées Européenne des Métiers d'Art (JEMA)** visite de tous les enfants de l'école à l'**atelier de tapisserie** de Sophie Barthélemy.

Ils ont bien travaillés, découverts le plaisir de faire.

SB /

*Cf. « Revue de Presse » - page 8.



L'asso. des parents d'élèves « **Les Lys des Champs** » et les élèves de l'école de **Montfuron** tiennent à vous remercier pour votre participation au **Marché d'Avant-Noël 2023***.

Grâce au marché et à la vente du blé de l'Espérance, l'asso. **finance des sorties, l'achat de nouveau matériel...**

Dans quelques jours, les enfants de l'école iront **au centre équestre** de Manosque.

Nous vous rappelons que l'école organise **deux ventes dans l'année : chocolat en décembre** et **fleurs en avril**.

Merci de vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour les catalogues.

Cécile Graziani /
Les Lys des Champs

*Cf. « Revue de Presse » - p. 8 & 9.

NB : Le parachutage du Père Noël a été financé par la municipalité..

PF /

VOEUX DU MAIRE 2024

Présenter ses vœux en tant que maire, c'est établir le bilan communal de l'année écoulée et les actions d'avenir 2024 de Montfuron et de notre intercommunalité DLVAgglo (DLV Agglomération).

C'est également l'occasion de vous dévoiler :

- Un film portant sur les événements culturels et festifs de 2023.
- Les perspectives du maintien vivant des zones rurales et de nos villages.
- La résolution générale du 105^e congrès des maires.
- Des conclusions en remerciements et en vœux de confiance et d'épanouissement.

A) FILM

Ce film retrace les événements culturels et festifs, résultat conjuguant les efforts des élus, des bénévoles et des employés municipaux de la mairie et de l'école ; visionnable sur :

www.youtube.com/@communedemontfuron6964.

B) BILAN COMMUNAL 2023

1) En matière de fonctionnement.

L'exercice s'achèvera avec un **résultat positif et encourageant** malgré la hausse des charges liée à l'inflation.

Cependant nous demeurons très vigilants pour l'avenir en raison de la volonté nationale de nous demander de **réduire de 5% nos dépenses de fonctionnement en 2024.**

Rappelons que nous n'avons plus qu'un seul levier fiscal : **la taxe foncière** et que depuis 2017 nous attendons **la réforme de la Dotation Générale de Fonctionnement** promise à nouveau par le gouvernement avec la **réforme totale des finances locales** pour 2024.

2) En matière d'investissements.

Nous avons atteint les objectifs fixés à hauteur de 50 000 € T.T.C. environ, comprenant :

- La signalétique du chemin de randonnée dit « des moulins ».
- Le container (local d'entrepôt technique).
- Le remplacement des portes de la chapelle St Elzéar la restauration des bornes à incendie.
- La rénovation complète de la salle d'eau de la maison communale louée à la famille Santiago.
- Les investissements informatiques liés à l'installation de la fibre pour le secrétariat de mairie et l'école.

3) Au niveau des commissions thématiques.

Les élus ont participé activement à **l'avancée notamment des dossiers structurants** tels que :

- Le lotissement de 17 villas ayant abouti au dépôt du permis d'aménagement par DELTA HABITAT.
- Le programme agrivoltaïque en relation avec le Parc du Luberon, la DDT, la Sous-Préfecture et VOLTALIA.
- La gestion des déchets et des ordures ménagères.

Et au niveau des **réunions entre adjoints** :

- La finalisation du dossier du label « Villages et Cités de caractère » obtenu en avril 2023.
- La recherche de la couverture en téléphonie mobile et internet par l'implantation d'une antenne-relai près de village.
- Les démarches de déclaration des sinistres suite à la sécheresse et à la réhydratation des sols ont conduit à la reconnaissance de la commune en l'état de catastrophe naturelle en mai 2023.

4) En matière d'investissement réalisés par DLVA.

- Tous les lampadaires du village ont été remplacés avec de nouvelles lampes LED.
- La défense de forêts contre l'incendie avec la mise en place d'une citerne de 60 m³ avec une plateforme pour un hélicoptère bordée et embellie d'un mur en pierre.

C) ACTION D'AVENIR & PREVISIONS D'INVESTISSEMENT

1) De la commune.

Toute notre énergie sera orientée vers notre projet de lotissement pour que les travaux soient entrepris dès l'obtention du permis d'aménager.

Il est également prévu de planifier **les investissements écologiques suivants** :

- Rénovation énergétique et isolation de la maison communale louée.
- Économie d'énergie avec les changements de

tous les éclairages de la mairie, de l'école, du Cercle Républicain et restauration du bloc électrique du « temple ».

- Achat et plantations d'arbres.

Et autres **investissements directs** :

- Acquisition du logiciel Mailinblack.
- Remise en fonctionnement de la cloche de l'Eglise.
- Remplacement des rideaux, du chauffe-eau et travaux de l'écoulement des eaux usées de la Chapelle.
- Lettrage « BIENVENUE à MONTFURON ».
- Enrochement du bassin d'eau du jardin à papillons.
- Mise en place d'une exposition photographique primée sur bâches dans le Parc Jean Fabre.
- Achat d'un tobogan pour le Parc.

En matière d'**études communales** :

- Gestion et transport de ordures ménagères et gestion des biodéchets.
- Finalisation de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde.
- Réaménagement de la Place du village et des ruelles par la société AUPA.
- Étude d'une rampe électrique avec siège élévateur dans l'escalier d'accès au secrétariat de mairie.
- Étude avec le Parc du Luberon de panneaux signalétiques complémentaires à implanter sur le chemin de randonnée des Moulins.
- Étude d'un site internet Montfuron.
- Étude d'achat de terrain en prolongement du parking Mistral.
- Poursuite des études de l'implantation de l'antenne relai et du parc agrivoltaïque

Parmi tous ces investissements, des choix seront réalisés en fonction de notre capacité d'épargne.

2) Investissements DLVAgglo sur la commune

Il a été programmé pour 2024 :

- 2 lampadaires photovoltaïques rue du Château et 1 lampadaire rue du Moulin à vent.

- Présentation du projet décidé du réaménagement de la Place du village et des ruelles avec le schéma directeur des réseaux d'eau et d'assainissement et du pluvial.
- Installation des colonnes de tri enterrées ou semi-enterrées.
- Installation de la fibre optique à la médiathèque.

D) LES PERSPECTIVES DU MAINTIEN VIVANT DES ZONES RURALES DU VILLAGE DE MONTFURON

Le développement rural est indispensable pour maintenir la vie des villages, la proximité et le lien social.

La ruralité a la charge de l'entretien de ses espaces, des ressources en eau, des bois, de l'alimentation de la population, des puits de carbone et de l'implantation des énergies renouvelables.

Cette charge repose essentiellement sur les agriculteurs et les communes rurales.

La mesure d'aménagement zéro artificialisation nette limite les constructions dans les villages et profite aux villes qui sont essentiellement productrices de pollution. Et pourtant avec l'augmentation des prix du foncier et sa rareté, les habitants n'ont pas hésité à s'éloigner de leur lieu de travail pour se loger.

Les demandes d'habitat dans les villages s'accroissent et Montfuron est à ce titre très prisé, d'autant que le télétravail favorise l'habitat rural des villages et que l'État en période de crise du logement devrait soutenir les maires bâtisseurs.

E) RESOLUTION GENERALE DU 105^e CONGRES DES MAIRES

La résolution de l'Association des Maires adoptée à l'unanimité a appelé :

- **À un nouvel acte de décentralisation** avec une nouvelle organisation administrative simplifiée et pas seulement d'aménagements techniques supprimant quelques normes bureaucratiques.
- **À une revalorisation de la commune** avec une amélioration des conditions d'exercice du mandat et des indemnités des élus de proximité.
- **À une véritable autonomie financière et fiscale des communes** en créant une contribution territoriale universelle et une réforme des dotations de l'État tant en fonctionnement qu'en investissement.
- À un renforcement des services départementaux **d'accompagnement des projets** sous la responsabilité du Préfet.
- À un État fort recentré sur ses missions régaliennes réorganisant ses services déconcentrés suite aux échecs l'agencialisant, en particulier.
- La crise du logement depuis 5 ans sans aucune mesure pour accroître l'offre doit être réglée par l'État ou par les Régions si elles ont la maîtrise des moyens dédiés au logement.
- **À la défense des maires** menacés, déconsidérés parfois violentés, il en va de la survie démocratique.

- À une planification écologique territorialisée dans le temps et une stratégie de la biodiversité en associant les élus pour en préciser les modalités.
- **À une accélération d'implantation d'énergies renouvelables** exigeant des décrets d'application facilitateurs et une définition réglementaire claire des projets agrivoltaiques.

F) REMERCIEMENTS

De tout ce qui précède, dit ou fait, je tiens à remercier chaleureusement les élus, le personnel communal, les enseignants de l'école, les responsables d'associations et en particulier le Cercle Républicain et Les Lys des champs, les parents d'élèves, les liens de solidarité avec les communes de Pierrevert, de Sainte-Tulle, Corbières et Céreste, les services et élus de DLVA qui ont contribué à la vie du village et aux actions communales.

Je remercie aussi les financeurs du développement de la commune, l'État, le Conseil Régional, le conseil Départemental, DLVAgglo et son nouveau président. Merci également à l'Office Intercommunal de Tourisme, au Parc Naturel Régional du Luberon, à l'ONF, à la Gendarmerie, aux Pompiers, à la Presse et à TV-BFM 04-05.

G) CONCLUSION

L'année 2023, compliquée par une forte inflation, le vacillement des peuples et le risque de l'embrasement du monde appelle pour l'avenir à cultiver le dialogue, la solidarité, l'équité territoriale à l'échelon de DLVA, la proximité et l'accueil à l'échelon communal car le rural est terre de migration continue d'attractivités, aux perspectives d'implantation ou d'hébergement touristique. Enfin, faisons ensemble le vœu de construire la nouvelle année avec créativité et réussite pour le bien commun et notre cadre de vie.

Puis le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année 2024 riche de rencontres, de projets, d'échanges, de succès et surtout de santé.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

CERCLE RÉPUBLICAIN

Reprise des repas mensuels

Toute l'équipe du **Cercle Républicain** et moi-même avons le plaisir de vous annoncer la reprise des « **Repas Mensuels** » que nous organisons **chaque dernier dimanche du mois**.

Le 28 avril à midi, ce sera :

« **Menu de la mer** » - **18€**

- **Entrée** : Pêche au Thon.
- **Plat** : Pâtes aux fruits de mer.
- **Fromage**.
- **Dessert**.
- **Vin**.

Sur réservation :

06 14 90 46 53 ou

06 16 34 44 11

Manon Beauvois /
Conseillère municipale

Commune de Montfuron

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Mise à disposition du public du projet

- Le public est informé que la commune de Montfuron a prescrit une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Rocher ». Conformément aux modalités de concertation définies dans le cadre de cette procédure, le dossier sera tenu à la disposition du public pour une durée d'un mois courant du 25 mars 2024 au 25 avril 2024. Le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations ou propositions éventuelles dans un registre dédié et mis en place en mairie : 1, place de la mairie - 04110 MONTFURON, aux jours et horaires d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

-Les lundis, mardis et jeudis de 10h à 12h et de 14h à 17h

-Les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Les remarques pourront également être recueillies par e-mail : mairie@village-montfuron.fr ou mairiemontfuron@wanadoo.fr ou bien par voie postale à : 1, place de la mairie - 04110 MONTFURON

A l'issue de cette mise à disposition, le maire présentera le bilan de concertation au conseil municipal qui en délibèrera.



VIE COMMUNALE.

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

- Rendez-vous dans votre mairie muni :** en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr. Vous devez être titulaire d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Par courrier :** en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr.
- Par Internet :** en vous rendant sur service-public.fr.

Vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ?

Vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ?

Votez aux prochaines élections en France

Accédez directement aux démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Il y a cette année, le **dimanche 09 juin 2024**, les élections au Parlement Européen, à la proportionnelle : donc **un seul tour**.

Élections pour lesquelles **les français et les résidents européens installés en France** peuvent voter.

Le droit de vote est un devoir, c'est le fondement même de notre démocratie ; aussi, j'invite tous les montfuronais qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales à le faire, **soit :**

- **en ligne** sur le site service-public.fr avant le **1^{er} mai 2024**,
- **en mairie** muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois avant le **03 mai 2024**,

• **par courrier** en adressant à la mairie le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr avant le 03 mai 2024.

Martine GINESTE / # 1^{re} adjointe #

LE CHACAL DORÉ

UN NOUVEAU PRÉDATEUR À MONTFURON !



Un nouveau prédateur vient d'être observé et signalé par des chasseurs sur notre territoire communal, en contrebas de notre village, vers Pierrevert ; il s'agit du **chacal doré**.

De taille intermédiaire entre le renard et le loup gris, auquel il ressemble, ce canidé – *plutôt solitaire* – dont l'aire de répartition s'étend de l'Asie du sud-ouest à l'Europe de l'est, est en train de coloniser nos contrées où il entre en concurrence avec le loup. En France il est interdit à la chasse ou au piégeage.

SD/



LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le Parc naturel régional du Luberon va se doter d'un nouveau projet de territoire pour la période 2025-2040. La nouvelle Charte définit l'ambition, les 6 défis et les objectifs qui vont guider l'action du Parc et de ses partenaires pendant cette période. La révision de la Charte est un moment essentiel pour le territoire du Luberon puisque c'est sur cette base que l'État décidera du renouvellement de son classement en « Parc naturel régional ».

JE DONNE MON AVIS

- Pour m'exprimer et donner mon avis sur le projet de Charte du Parc du 2 au 31 mai 2024 :
- Je me rends à la **Maison du Parc** ou dans l'une des 18 mairies qui disposent d'un dossier papier et d'un registre où je peux consigner mes observations et propositions par écrit.
 - Je participe à l'une des **20 permanences**, pour échanger avec le commissaire enquêteur et déposer mes observations et propositions.
 - Je vais sur le registre en ligne : www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon
 - J'envoie un mail à : revision-charte-luberon@mail.registre-numerique.fr

LES PERMANENCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les permanences se tiennent dans les mairies des communes ci-dessous (sauf pour Apt et Cavaillon).

APT / Maison du Parc Ouverture de l'enquête publique Le 2 mai de 9h à 12h	CÉRESTE-EN-LUBERON Mardi 21 mai de 14h à 17h	MÉRINDOL Mercredi 15 mai de 9h à 12h
BANON Mardi 7 mai de 14h à 17h	FORCALQUIER Mardi 22 mai de 14h à 17h	OPPÈDE Lundi 13 mai de 9h à 12h
CABRIÈRES-D'AIGUES Mardi 14 mai de 9h à 12h	GOULT Samedi 25 mai de 9h à 12h	PERTUIS Mardi 21 mai de 14h à 17h
CABRIÈRES-D'AVIGNON Mercredi 15 mai de 14h à 17h	LA BRILLANNE Mercredi 29 mai de 14h à 17h	SAINT-ÉTIENNE-LES-ORGUES Lundi 27 mai de 14h à 17h
CADENET Samedi 18 mai de 9h à 12h	LA TOUR-D'AIGUES Mardi 28 mai de 14h à 17h	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT Jeudi 23 mai de 14h à 17h
CAVAILLON / Salle Vidau Passage Vidau Vendredi 17 mai de 14h à 17h	LOURMARIN Jeudi 30 mai de 9h à 12h	SIMIANE-LA-ROTONDE Vendredi 17 mai de 14h à 17h
	MANOSQUE Lundi 13 mai de 14h à 17h	APT / Maison du Parc Clôture de l'enquête publique Le 31 mai de 9h à 12h

En savoir plus sur la révision de la Charte : parcduberon.fr/charte-revision





PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS



Les obligations de débroussaillage dans les Alpes de Haute-Provence

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

Le débroussaillage a pour objectif de limiter la propagation des incendies de forêts et d'en diminuer l'intensité grâce à la réduction de la végétation combustible, en rompant la continuité.

Il permet d'éviter ou de ralentir les départs de feux accidentels à proximité des habitations et d'assurer la sécurité des biens et des personnes face aux flammes. Il améliore la sécurité et l'efficacité des secours et facilite ainsi l'extinction des feux.

Où débroussailler ?

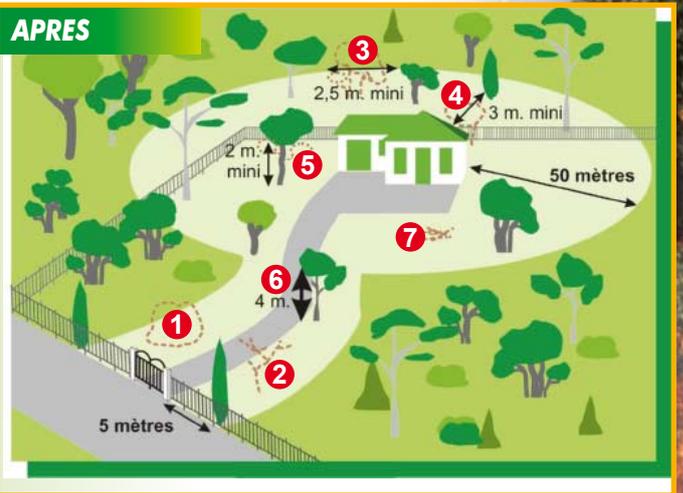
L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

APRES



Quelles sont les sanctions ?

Outre le risque collectif qu'il engendre, le non respect de l'obligation de débroussailler expose le propriétaire à une amende de 135 à 1500 euros et à une mise en demeure de réaliser les travaux, à défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, en savoir plus sur la réglementation en vigueur ou vous sensibiliser à la problématique « feux de forêts » plusieurs sites d'informations sont à votre disposition :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
www.onf.fr
www.prevention-incendie-foret.com
www.olme.org

Réalisation : ONF et DDT 04
Crédits photos : ONF
Graphisme : René Leydet DDT 04
Impression : Imprimerie de Haute-Provence



France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

france-renov.gouv.fr

04 90 74 09 18



Vous souhaitez faire rénover votre logement ?

Faites appel aux conseillers France Rénov'!



Sur la plateforme Web france-renov.gouv.fr
Par téléphone 04 90 74 09 18

Partout en France, dans l'un des 450 Espaces Conseils France Rénov'

Infos pratiques

L'Espace Conseil le plus proche de chez vous se situe à 04100 Manosque au Coccoon'WORK 9173, ZI St Joseph.

Horaires : lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Contacts : www.alte-provence.org



« FRANCE RÉNOV' / ALTE »

L'espace Conseil France Rénov' de Manosque se situe **AU DESSUS DU DRAGON WOK, EN FACE DE ACTION.**

www.alte-provence.org

REVUE DE PRESSE !

Montfuron, ses animations, son édile, ses artistes... ont fréquemment été cités dans la Presse ses derniers mois. Petit florilège.

MONTFURON

La Provence - 14 novembre 2023

Pour le marché d'avant-Noël au profit des enfants de l'école, le Père Noël arrivera en parachute

C'est sur la place du village de Montfuron que les visages vont s'enchanter en découvrant le premier marché de Noël de la saison ce dimanche 19 novembre.

Une chose est sûre, les visiteurs passeront leur dimanche dans une ambiance festive. Depuis plusieurs années l'association des parents d'élèves fleur de lys organise son marché d'avant Noël. Un marché qui va permettre tout au long de l'année de financer des projets pour l'école qui compte aujourd'hui 17 enfants. Il faut dire que dans les villages de la taille de Montfuron (environ 200 habitants), les possibilités d'activités sont réduites faute de budget.

Saut en parachute pour le Père Noël

Mais qu'à cela ne tiennent, il suffit d'une poignée de personnes motivées pour arriver à organiser avec l'aide de la municipalité,



Un marché de Noël au profit des enfants de l'école. (PHOTO ARCHIVES KJA)

un marché et pas n'importe lequel puisque l'arrivée du Père Noël se fera en parachute. Ce sera le temps fort de la journée. En attendant la star du jour, les familles pourront profiter d'une multitude d'activités : balade en traineau, atelier maquillage, séance photo avec le Père Noël et ses lutins ; spectacle de

danse ; jeux de kermesse, confection de petite décoration de Noël, visite de la crèche, et la trentaine de stands du marché qui permettra une immersion totale dans le monde magique de Noël. Enfin, un stand de restauration rapide tenu par les parents d'élèves proposera des préparations saines et sucrées,

soupe, vin chaud, frites et crêpes, etc. Alors pour ceux qui ne savent pas quoi faire ce dimanche 19 novembre, n'hésitez pas à venir profiter du marché d'avant Noël de Montfuron, et regardez dans le ciel, vous y verrez peut-être le Père Noël!

F.R.

Programme

Ouverture du marché : de 9h à 18h dimanche 19 novembre.

Les animations : 11h, démonstration de danse par Sas danse Performer, école de danse de Sasha Seguin de Manosque. Arrivée du Père Noël en parachute entre 12h et 14h ; Distribution de friandises ; Balade en poney et traineau de Noël de 10h à 15h. Stand photo avec le Père Noël et les personnages Disney à partir de 14h.

Toute la journée : ateliers des petits lutins : jeux de kermesse, confection de petite décoration de Noël... ; Maquillage pour enfants, démonstration de forge et visite de la crèche.

Sur le marché : miel, saumon fumé, foie gras, liqueurs, chocolats, pâte de fruits, nougats, pain d'épices et marrons chauds. Bougie, bijou, objet de décoration, luminaires, sculpture en bois, objets forgés, vêtements, sacs... Restauration rapide sur place.

Toutes les animations sont gratuites.

L'AVIS DE PIERRE FISCHER

"Aujourd'hui, vo

Très impliqué sur les sujets de la néoruralité et de l'attractivité du territoire, Pierre Fischer livre son analyse à "La Provence".

Lors de votre discours le soir de l'élection du président de DLVAgglo, vous avez longuement évoqué le sujet des néoruraux. Quel constat faites-vous aujourd'hui sur le département ?

La plupart sont des retraités qui viennent se réfugier dans nos villages. Ils sont venus pour la tranquillité. Ils achètent de grandes propriétés, ne sont pas actifs, ne vont pas dans le sens des communes et veulent garder la quiétude. En plus, ils veulent faire la loi et ça, c'est un inconvénient. Après on a d'autres néoruraux, qui sont des jeunes, qui aimeraient habiter dans notre département. Il faut bien distinguer ceux qui viennent pour leur retraite et des jeunes qui aspirent à vivre à la campagne.

Sur votre commune, avez-vous ressenti ce phéno-

HPI N°42 du 20 au 26 octobre 2023.

GRÉOUX-LES-BAINS : UNE EXPOSITION À LA CROISÉE DU QUOTIDIEN ET DE L'IMAGINAIRE

L'exposition d'octobre, proposée par l'Office de Tourisme et Les Congrès du Pays de Manosque en la salle des gardes du château des Templiers, constitue, entre flore, faune, végétaux des champs, des airs et des ondes, une belle palette de ce que la Nature, ou l'imagination, peut offrir en toute saison et en tout lieu.

Une exposition qui mérite le détour

Artiste peintre, Sylvie Noirot-Sapone est toujours en quête, non d'une identité quelle assume parfaitement mais de techniques, de genres, d'effets nouveaux. À conjuguer deux passions que sont la sculpture et le nu, qui lui a révélée au grand public, mêlées à une insatiable curiosité artistique, Sylvie Noirot-Sapone présente une série de masques et de bustes bruts ou étrangement émaillés, parmi lesquels un délicieux visage féminin, dont elle seule détient le secret. Ainsi qu'elle le rappelait lors du vernissage, l'artiste n'aime pas la routine. Elle suit le précepte de Max Ernst qui considérait que la sculpture est un moyen ludique de se divertir de la peinture. Elle passe ainsi, avec un égal bonheur, de l'émaillage traditionnel à la technique du raku, ajoute des pigments, incruste des éléments, révèle de nouveaux effets, brillances qui éclairent tant une pléiade de petits animaux que ce qui s'apparente à des poissons éventuels. Aquarelles et leurs fondus de couleurs, pastel gras et peinture à l'huile,



encres qui confèrent un relief à l'acrylique, Sylvie ne s'éloigne pas pour autant de la peinture.

Quand l'imagination guide de la main de l'artiste

Amoureux du village de Montfuron, où il réside, et de la Haute Provence, André Faivre sculpte, depuis plus de vingt ans, presque exclusivement l'olivier auquel il adjoint parfois une touche de buis, de cède et nombre d'éléments métaphoriques. La création artistique constitue pour ce passionné une autre vie ou plus exactement une sorte

d'exutoire contre les avatars de l'âme humaine, partagés durant une longue carrière de psychologue. Symbole de majesté, de paix, le bois d'olivier, naturellement compact, veiné, tourmenté est une véritable aubaine pour l'artiste qui puise dans ces attributs naturels avant même de métamorphoser les apparences. Une simple branche a suffi pour créer l'un des deux éléments de l'entrelacs de serpents que le sculpteur invite paradoxalement à toucher, tant le bois d'olivier apaise. L'artiste multiplie les allégories métaphoriques pour appeler à la réflexion, toucher le cœur, désactiver la souffrance. Ici, l'olivier, et partant la Nature, porte le monde, la Planète bleue. Là, les livres parfaitement sculptés, minutieux, réalistes de l'oiseau-lyre au bec grand ouvert incitent à la concorde entre les hommes.

Colorées à souhait, détaillées à l'infini, témoins de brèves de vie, les peintures de HICO, entre BD et Pop Art, témoignent de l'imagination de l'artiste. Les personnages de ses tableaux, accrochés aux cimaises de la salle des Gardes, qui semblent contempler l'étrange bestiaire d'André Faivre, méritent, eux aussi, le détour.

Danielle BOURCELOT (CLP)

Exposition ouverte

Du mercredi au dimanche, de 15h à 18h. Jusqu'au dimanche 27 octobre.

HPI N°15 du 12 au 18 avril 2024.

MONTFURON : LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART SE PRÉPARENT

Événement unique au monde en faveur d'une meilleure reconnaissance du secteur des métiers d'art, les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) organisées par l'Institut national des métiers d'art permettent de découvrir ces métiers, en immersion, notamment au sein des ateliers de professionnels.

Il y a deux ans, Sophie Barthélemy, tapissière décoratrice, ouvrait son atelier montfuronais pour la première fois au public. Cette année, à quelques mois de la retraite (fin septembre) cette ultime ouverture à l'occasion des JEMA lui donne l'opportunité de présenter « la relève » aux visiteurs ainsi qu'aux enfants



de l'école municipale. En effet, elle forme depuis septembre Marc et Angèle Vilain, aux gestes de son art. Marc, qui suivait auparavant des cours de loisirs auprès de Sophie, a décidé de se former pour présenter (et obtenir) en juin le titre professionnel de tapissier. Quant à Angèle, sa fille, elle vient d'être admise en apprentissage à La Bonne Graine, l'école d'ameublement de Paris et elle est en cours de recrutement dans un atelier des Bouches-du-Rhône. Souhaitons par anticipation une retraite active à Sophie et une belle réussite professionnelle à ses deux élèves.

D'S (CLP)

vous pouvez travailler à Paris et venir vivre ici."

“ Il faut bien distinguer les néoruraux qui viennent pour leur retraite et des jeunes qui aspirent à vivre à la campagne. ”



Pierre Fischer souhaite attirer les jeunes néoruraux. / PHOTO ERIC CAMOIN

mène d'exode urbain ?
Où, les néoruraux sont notamment arrivés lors des six dernières années. Ils voulaient changer de cadre de vie. Nous avons actuellement six personnes qui sont actives en télétravail sur 227 habitants.

Comment attirer davantage de néoruraux actifs sur le territoire ?
Il faut d'abord avoir un bon développement de la fibre. Dans le département, on n'est pas très bien desservi. Je ne crois pas forcément aux espaces de coworking.

Je pense que ceux qui s'installent, ils veulent rester en télétravail à la maison. En tout cas, ce n'est pas en appliquant la politique nationale que l'on va réussir. Quand on voit la loi climat et résilience qui démontre que l'on va encore construire dans

les villes... Tout cela va au détriment des villages qu'il faut pourtant reconforter. Aujourd'hui, vous pouvez travailler à Paris et venir vivre ici. On peut très bien réaliser deux jours à Paris et trois jours dans le département.

Propos recueillis par L.E.

La Provence - 12 novembre 2023

MONTFURON : « MARCHÉ D'AVANT-NOËL »

La municipalité de Montfuron organise le dimanche 19 novembre 2023, conjointement avec l'association parentale de Montfuron "les Lys des champs" le "Marché d'Avant-Noël", marché de l'Avent qui présente les produits de nombreux artisans et producteurs locaux.

Le but de la manifestation étant de financer les activités de l'association parentale "les Lys des champs" ; et bien sûr de faire passer un bon moment, festif et convivial aux enfants du village et à tous les visiteurs. Une journée conviviale et festive qui comportera différentes animations gratuites sont prévues, notamment un spectacle de danse (à 11h), les photos avec le Père Noël et ses lutins (dès 14h).

Surtoit, fort du succès rencontré en 2021, c'est avec une grande joie et une certaine fierté que la commune de Montfuron annonce de nouveau l'arrivée du Père Noël en parachute. Un spectacle à ne pas manquer.

D'S

« MONTFURON AVENIR » VISITE ITER

S'il y a bien un projet qui fait couler beaucoup d'encre dans notre région et qui suscite curiosité et interrogation depuis une vingtaine d'années - tout en étant véritablement structurant pour le sud de notre département - c'est bien ITER et la construction du Réacteur Thermonucléaire Expérimental International à côté de Cadarache.

À Montfuron, la curiosité est d'autant plus renforcée que nous y avons une vue, distante mais directe, sur les travaux. Il n'en fallait pas plus pour que l'envie de visiter le chantier se concrétise pour les membres de l'association Montfuron Avenir, auxquels s'étaient joints d'autres villageois.

C'est donc une quarantaine de personnes qui ont été reçues par l'un des « communicants » du site, qui a présenté l'histoire du projet, son état d'avancement ainsi que les difficultés rencontrées, le plasma, les différences en fission et fusion nucléaire, les espoirs que cela suscite à long terme - bien moins dangereuse que la fission, la fusion est aussi bien moins « polluante » car les déchets FAVC (de faible activité à vie courte), ne restent radioactifs que quelques siècles contre des millénaires pour les déchets HAVL (de haute activité à vie longue), de la fission - sans occulter les controverses qu'il provoque parfois.

De nombreuses questions ont aussi été posées par l'assistance, notamment celle de « l'hybris » : est-il vraiment nécessaire d'essayer de reproduire un « soleil » ? N'est-ce pas un excès d'ambition et de confiance, quand des défis majeurs et très urgents se posent à nous ? En tous cas, la visite s'est révélée passionnante pour chacun des participants.

D'S (CLP)

HPI N°46 du 17 au 23 novembre 2023.

MONTFURON : UN MARCHÉ DE L'AVENT SPECTACULAIRE !

C'est un beau marché, le « Marché d'Avant-Noël », qui s'est tenu dimanche dernier au village de Montfuron, au profit de l'association parentale « Les Lys des Champs », par une météo très clémente, avec de sympathiques exposants - artisans et producteurs locaux - et un public venu nombreux. Et pour cause, les animations s'annonçaient spectaculaires...

Notamment l'arrivée du Père Noël en parachute, qui a fait sensation avant la traditionnelle séance de photos avec les enfants.

Des remerciements ont été adressés aux bénévoles et parents d'élèves pour l'organisation, à la municipalité, aux mécènes qui ont tous contribué à la réussite de cette journée conviviale et festive.

D'S (CLP)

HPI N°48 du 01 au 07 décembre 2023.



PIERREVERT : DES ITALIENS AUX RITALS

C'est entre deux chansons emblématiques, quasiment des résumés de son sujet que Marc Donato a déroulé sa conférence sur l'immigration italienne en Provence. Une ouverture par Reggiani et son Italien et un finish avec Barzotti et son Rital. Deux textes chantonnés par le public venu une nouvelle fois nombreux à la bibliothèque ce que n'a pas manqué de souligner Tamara Bertucat en remerciant le conférencier pour son « enthousiasme, sa curiosité et son idée du partage ».

S'appuyant sur de multiples illustrations, Marc Donato a retracé les presque deux siècles d'immigration, en en avançant les causes principales. La première « attirés par les pays où il y avait du travail » puis la vague suivante due à la politique et à la fuite du régime de Mussolini « chassés par la misère, chassés par la politique », malgré les difficultés à passer la frontière qu'elles soient climatiques « des conditions épouvantables » ou ensuite administratives.

Dans les deux cas, ces immigrés ont eu droit aux métiers difficiles que les Français ne voulaient pas faire, « des métiers dangereux avec une mortalité importante ». La sidérurgie, les mines à Gardanne, docker dans les ports



comme à la Ciotat, dans l'industrie chimique, la savonnerie, le milieu agricole à Saint-Rémy, et tous les petits métiers, charbonnier ou colporteurs ... Les femmes dans l'industrie du parfum à Grasse, la filature à Briançon, vendeuses d'oranges, empaqueteuses de tuiles, laveuses de poissons ..., de cireurs de chaussures pour les enfants.

Localement, le conférencier est revenu sur « l'échec de Montfuron » où huit familles sont venues repeupler le village qui s'était désertifié dans les années 1955 cependant sept familles sont reparties, sur les trieuses de charbon à Saint-Maime, le ramassage de la lavande à Simiane ... Il passait en revue les noms de familles localement très connus dont même certains descendants se sont retrouvés dans la salle, citant plus particulièrement Mme Venturi « qui vendait la presse clandestine ... puis qui a vendu la Marseillaise » et grand-mère de pierreverdants ! Une conférence qui a ravivé, remis en mémoire une histoire locale et nationale contemporaine dont un parallèle avec l'actualité était sous-jacent ...

G.V. (CLP)

HPI N°08 du 23 au 29 février 2024.

REVUE DE PRESSE !

Montfuron, ses animations, son édile, ses artistes... ont fréquemment été cités dans la Presse ses derniers mois. Petit florilège.

MONTFURON : LES VŒUX DU MAIRE EN VISIO

Le maire de Montfuron Pierre Fischer a attendu le dernier jour du mois pour présenter en ligne les vœux de la municipalité. Après avoir invité à visionner le film-rétrospective des activités festives et culturelles du village, il s'est adressé en 14 minutes à ses administrés.

« L'année 2023 s'achève sur un résultat positif, mais nous restons vigilants ». Il a déclaré attendre de pied ferme la réforme des finances locales promises pour 2024 ou 2025.

Puis il a énoncé dans le détail les investissements accomplis ou en cours, en insistant sur le projet qui lui tient à cœur, le lotissement des 17 villas, mais aussi la signalétique* et le parc photovoltaïque.

La commune compte investir dans une démarche écologique, des plantations, des remplacements de matériels, le site Internet de la mairie. Cette année verra l'avancement d'études sur une antenne relais, la finalisation du dossier « Villages et cités de caractère », la gestion des déchets, le plan de sauvegarde, des travaux divers. Le souhait du maire est de « maintenir le vivant des zones rurales, la proximité et le lien social » car les demandes d'habitat en village sont en croissance.

Ses derniers mots ont été des remerciements aux partenaires institutionnels, privés, et envers tous ceux qui animent le village.



Jean BANNER

HPI N°06 du 09 au 15 février 2024.

* du chemin de randonnée.

MONTFURON

"Toute notre e vers notre pro

Comme il en a pris l'habitude depuis quelque population à travers une vidéo en ligne. Elle

Comme il l'avait clairement dit dans l'édition de *La Provence* du 4 février 2023, "je ne lâcherai rien", Pierre Fischer évoquait alors la volonté municipale de bâtir un lotissement de 17 villas de type provençal sur le terrain du verger. Malgré les nombreux recours gracieux de l'association "Montfuron Avenir" farouchement opposée au projet, le maire de Montfuron persiste et signe à l'occasion de sa vidéo des vœux, mise en ligne hier sur la plateforme numérique intercommunale du village - une étude sera lancée pour créer un site internet propre au village et "j'y tiens" - : "En 2023, les élus ont agi activement à l'avancée de dossiers structurants tels que ce lotissement ayant abouti au dépôt du permis d'aménager par Delta Habitat. [...] En 2024, toute notre énergie sera orientée vers ce projet pour que les travaux soient entrepris dès l'obtention du permis".



Le maire de Montfuron Pierre Fischer a population à travers une vidéo de son c

Des investissements "verts"

Alors que des études se poursuivront cette année pour arriver enfin à la réalisation d'un parc agrivoltaïques, le réaménagement de la place du village et des ruelles va également être étudié. Une fois décidé, ce projet sera présenté et mis en lien

avec le schéma directeur des réseaux d'eau-assainissement et pluviales de DLVAgglo. Une intercommunalité qui compte investir en 2024 à Montfuron avec : "deux lampadaires photovoltaïques rue du Château et un autre, rue du Moulin", "l'installation des colonnes de tri enterrées ou semi-enterrées ainsi que la fibre optique à la médiathèque".
Même si la mairie a connu "un résultat positif et encourageant malgré la hausse des charges

CULTURE



« VARIATIONS PHOTOGRAPHIQUES »

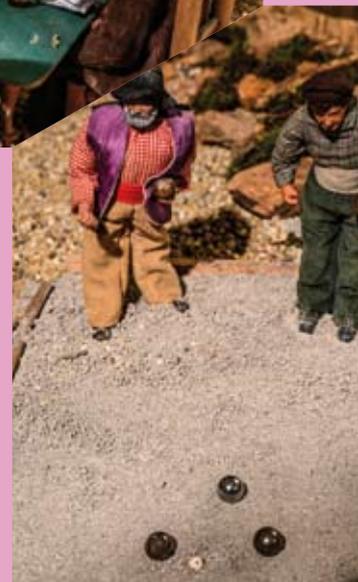
Exposition annuelle Phot'Azur au Jardin de la Villa Simone à Six-Fours-les-Plages, jusqu'au 28/05/24.



CRÈCHE DE NOËL

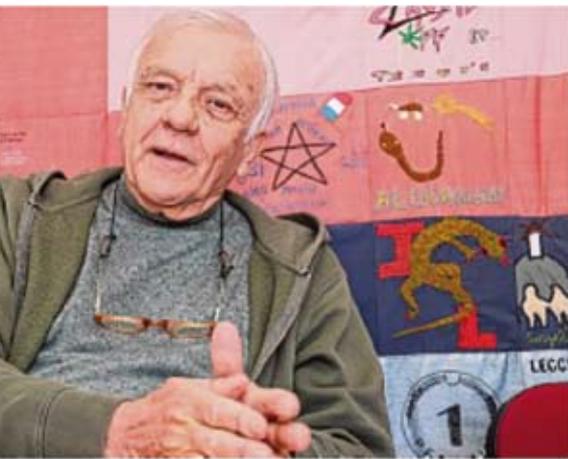
Cette année la crèche de Noël installée dans l'église du village a reçu de très nombreux visiteurs !

Merci à tous les bénévoles.



Énergie sera orientée objet de lotissement"

es années, le maire Pierre Fischer a présenté hier ses vœux à la
est accompagnée d'un florilège des festivités de Montfuron en 2023.



attendu le 31 janvier, le dernier jour "autorisé", pour adresser ses vœux à la
discours mise en ligne. /PHOTO ERIC CAMDIN

Pierre Fischer a également avancé ses perspectives "du maintien vivant des zones rurales".

Un véritable plaidoyer pour le développement rural qui "est indispensable pour maintenir la vie des villages, la proximité et le lien social, affirme-t-il tout en égratignant l'État. La mesure d'aménagement Zan (zéro artificialisation nette, Ndlr) limite la construction dans les villages et profite aux villes qui sont essentiellement productrices de pollution". Il surenchérit : "Les demandes d'habitat dans les villages s'accroissent et Montfuron est très prisée. L'État en cette période de crise du logement devrait soutenir les maîtres bâtisseurs". Maire de cette commune de 225 habitants depuis 2001, il dessine finalement une commune animée. "Tant que je suis là, ça continuera", expliquait Pierre Fischer à La Provence en février 2023. Preuve à l'appui avec une vidéo mise également en ligne hier qui revenait sur les différentes festivités estivales de 2023 comme la Fête du Moulin le 14 mai, des pièces de théâtre en juillet, août et septembre, des concerts en juillet et août, puis finalement, la fête votive les 5 et 6 août derniers.

Christophe LOURENÇO
clourenco@laprovence.com

La Provence - 1^{er} février 2024

“
Les demandes
d'habitat dans les
villages s'accroissent
et Montfuron est très
prisée. L'État devrait
soutenir les maîtres
bâtisseurs.”

liée à l'inflation", les investissements pour cette année se voudront raisonnés, mais définitivement axés sur la transition écologique. Pêle-mêle, la municipalité va lancer "la rénovation énergétique et l'isolation de la maison communale", "planter de nouveaux arbres", mais aussi effectuer "des économies d'énergie avec le changement de tous les éclairages de la mairie, de l'école, du Cercle républicain". Au-delà d'exposer sa vision pour sa commune en 2024,

Télé Z - Mai 2023

La laisse? En ville, c'est obligatoire!

Face au nombre croissant d'incivilités, que ce soit en ville ou en forêt, il est important de rappeler les règles élémentaires à respecter quand vous vous promenez avec votre toutou.



La loi impose la laisse

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'en ville et dans les zones urbaines, un chien doit être promené en laisse. Cette mesure est importante pour la sécurité de votre chien et celle des gens qu'il va croiser, mais c'est aussi tout une obligation légale. En effet, si vous lâchez votre chien en ville, sachez que vous risquez une contravention de première classe, d'un montant maximal de 33 euros (voire de deuxième classe et d'un montant maximal de 75 euros pour les chiens catégorisés, c'est-à-dire les chiens d'attaque, de défense et de garde, réputés dangereux).

La responsabilité pénale

de maître est engagée indépendamment de cet aspect légal, un chien (aussi bien éduqué soit-il) est soumis en ville à de nombreuses tentations, telles que la présence de poubelles éventrées, des congénères à proximité et à des situations poten-

tiellement effrayantes, comme les sirènes, les trottinettes, les enfants qui courent... Toutes ces situations peuvent conduire l'animal à échapper à son maître et à effrayer les gens qui le croisent, à attaquer un congénère en laisse (s'il aboie, par exemple) ou, pire, à traverser une route! Il faut savoir que si un chien provoque un accident de la route, son propriétaire peut être tenu comme pénalement responsable (de la simple blessure à l'homicide involontaire).

La divagation est interdite

Concernant les lieux autorisés pour les chiens sans laisse, tels que les parcs et forêts (attention, tous n'autorisent pas l'accès: il faut vous renseigner avant ou vérifier le règlement sur les panneaux à l'entrée), ils sont également soumis à législation. En effet, un chien déchaîné ne doit en aucun cas être en divagation, c'est à dire à plus de 100 mètres de son propriétaire, hors de portée

de voix ou de vue! Les propriétaires laissant leur chien divaguer s'exposent à une contravention de deuxième classe allant jusqu'à 150 euros. Ces chiens en divagation, ou ne revenant pas au rappel, sont non seulement un danger potentiel pour autrui, mais une nuisance pour les promeneurs ainsi que pour leurs congénères attachés (qui peuvent être réactifs et qui ont besoin qu'on respecte leur espace vital). Un chien lâché doit donc être un chien éduqué.

Des interdictions locales

Des mesures supplémentaires concernent les balades de chiens sont parfois prises au niveau local. Ainsi, par exemple, à Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine, depuis mars 2022, il est interdit pour une personne de promener plus de quatre chiens en même temps, dans la plupart des lieux publics (notamment le bois de Saint-Cucufa et ses alentours), afin de limiter les meutes de chiens et les risques associés.

Des sacs prévus pour le ramassage des déjections de vos animaux sont disponibles en mairie.

BIS REPETITA

HALTE À LA DIVAGATION DES CHIENS ET À LEURS DÉJECTIONS.

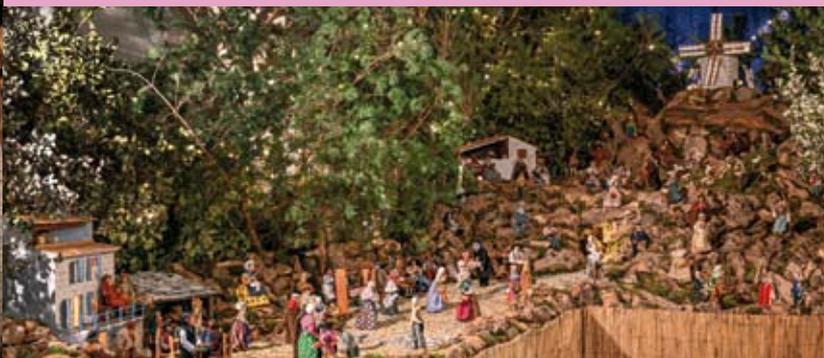
Malgré nos différents rappels successifs, le regrettable constat perdure : **les rues et places du village ainsi que le parc Jean Fabre sont continuellement souillées de déjections canines.**

Cette pollution remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village... Un phénomène aggravé par les chiens errants.

Comme vous pouvez le lire dans cet article :

- La divagation des chiens est interdite.
- La loi impose la laisse.
- La responsabilité pénale de leurs maîtres est engagée.

PF /



Photos © Yves Marchais



CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus de nos conseils municipaux sur notre wite web : montfuron.dlva.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2023

1) Révision de la tarification des services publics de la commune et occupation du domaine public

M^{me} Gineste rappelle au CM que la tarification des services publics de la commune a été révisée en 2023 et que la durée de la location de la chapelle est de 24h maximum. Toutefois, comme nous avons parfois des demandes de location de 48h, il convient de définir des tarifs supplémentaires pour ce type de demandes ; ainsi que de définir le tarif de location de la chapelle en 2024 pour l'asso. « **Nuits Photographiques** ». Les autres tarifs sont inchangés.

Le CM après délibération et à l'unanimité décide de :

- Fixer les tarifs comme suit au 1^{er} janvier 2024.

Dénominations		Tarifs	
Photocopies	A4 N&B	0.25 €	
	A4 Couleur	0.60 €	
	A3 N&B	0.50 €	
	A3 Couleur	1.20 €	
Visite Moulin + Jardin à papillons	Adulte	3.00 €	
	Enfant -10 ans	Gratuit	
	Jardin à papillons uniquement (Enfant -10 ans)	2.00 € ou don	
Location chapelle		24 H	48 H
	Pour les Montfuronais	100 €	150 €
	Manifestation culturelle à but lucratif	100 €	150 €
	Associations du village	60 €	100 €
	Non Montfuronais / Extérieur à la commune	450 €	650 €
	Associations extérieures	180 €	250 €
	Ménage à la demande de l'organisateur	100.00 €	
	Cautions : Matériel + Ménage	400 € + 100 €	
Loc. chapelle « Nuits Photos »	Année 2024	300 €	
Loc. chapelle, les 24, 25 et 31 décembre		Tarif unique 24 H	
	Pour tout public sans différenciation	450 €	
Frais de déplacement	Sur présentation d'un état des frais	Barème fiscal Reste inchangé	
Garderie	1 X / JOUR	3.00 €	
	2 X / JOUR	3.50 €	
	3 X / JOUR	4.00 €	
Occupation du Domaine Public	Par année civile	15 € / M ²	
	Stationnement Pro. Par année civile		
	Pizzaïolo	200 €	
	Taxi	200 €	

6) Dons faits à la commune

M. le Maire informe le CM qu'il a reçu des dons pour la commune pour un total de 105 € dans le cadre des visites du jardin à papillons ; qu'il convient d'accepter.

Le CM après délibération et à l'unanimité décide :

- D'accepter la somme de 105€.

2) Zones d'accélération des énergies renouvelables

M. Guillot, 2^e adj. informe le CM que la Préfecture des A-H-P recense les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi du 10 mars 2023.

Montfuron ne souhaite développer que le photovoltaïque et propose les zones d'accélération :

- Le projet de parc agriphotovoltaïque du Rocher en cours plus de 5 ans,
- Les ombrières sur le parking d'entrée de village (2300 m²) dont la surface dépasse 1500 M²,
- La toiture Sud de la mairie / école.

Concernant le parc photovoltaïque du Rocher ; une journée pédagogique auprès de l'école a été vécue sur le terrain en 2018 ; puis une concertation a été effectuée auprès des habitants en 2022. À noter que l'ensemble du voisinage en bordure de ce projet est favorable. L'association Montfuron Avenir dans son courrier du 31/08/2022 dit « apporter son soutien plein et entier au projet communal de création d'un parc photovoltaïque dans le secteur du Rocher ». Enfin, en octobre 2023, une concertation a été effectuée auprès des habitants via notre journal communal. (...)

%	OUI	NON	NSP
Parc Photovoltaïque	100 %	0 %	0 %
Ombrières	57 %	38 %	5 %
Toiture mairie	95 %	0 %	5 %

Le CM après délibération et à l'unanimité décide de :

- D'approuver les 3 zones d'implantation proposées à la Préfecture,
- Autorise le Maire à transmettre ces informations à la Préfecture 04.

3) Mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Le Maire expose qu'il appartient au CM de fixer les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle, Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés au 30/06/23 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 01/07/22 au 30/06/23 (...).

Le CM détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser

ser des plafonds, fixés par le décret. Les montants pouvant être alloués ne peuvent excéder 800 euros. (...).

L'exposé entendu, le CM après délibération, et à l'unanimité décide :

- De verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents (...) selon le barème suivant :

Rémunération brute Entre le 1 ^{er} juillet 2022 & le 30 juin 2023	Montant Prime Modalités définies par Montfuron
Inférieure ou égale à 23 700 €	500 €
Supérieure à 23 700 €	400 €

Dit que :

- L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2024 et le versement de ces sommes se fera en une seule fois, en février 2024.

4) SDIS 04 Élu & Agent d'astreinte

M. le Maire rappelle au CM que le SDIS 04 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies ; et qu'il concourt (...) au secours d'urgence, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, ainsi qu'à l'évaluation et à la prévention des risques naturels et technologiques

Il expose la demande (du SDIS 04) nous expliquant qu'ils mettaient à jour leur annuaire opérationnel sur le système d'alerte de déclenchement des secours et qu'ils avaient besoin de quelques renseignements sur nos élus et services.

Il convient donc de préciser l'identité des responsables par service et de définir les élus et agent technique d'astreinte.

Le CM après délibération et à l'unanimité décide d'inscrire :

- Laurent OLIVIER : responsable du service technique,
- Sylvain D'APUZZO : élu d'astreinte,
- Gonzales SANTIAGO : agent tech. d'astreinte, habitant le village.

5) Création d'un emploi Parcours Emploi Compétences (PEC)

M. le Maire fait savoir qu'en l'absence de M^{me} PELT pour des raisons médicales, nous devons prévoir son éventuel remplacement à partir du 8 janvier 2024 et au minimum jusqu'au début des vacances scolaires d'été.

La difficulté financière de la commune nous oblige à trouver un contrat aidé ; il précise qu'une offre d'emploi a été

déposée à Pole Emploi et à l'Antenne du Ministère de l'Intérieur pour connaître l'ensemble des aides financières sur tous types de contrats d'embauche...

Suite à cette présentation, le CM, après délibération et à l'unanimité décide :

- De confier à M. le Maire (et par délégation en cas absence à M^{me} Gineste et à M. Guillot) de prendre toute décision afin de trouver le contrat le mieux adapté.

7) Désignation des Référents-Déontologues MM. De Mester Philippe et Pagliano Guy

(...) Le Maire indique la nécessité de désigner un référent n'ayant pas de lien avec la collectivité pour les élus auprès desquels il est susceptible d'exercer ses missions (...); et propose de désigner **M. Philippe DE Mester**, retraité de la fonction publique d'état et **M. Guy Pagliano**, retraité de la fonction publique territoriale pour assurer les missions de **Référent déontologue**.

• **Domaine d'intervention :**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le référent déontologue peut être saisi, pour avis, par un élu sur toute question le concernant personnellement relative à l'application de la charte de l'élu local annexée à la présente et des lois applicables en la matière. (...)

• **Saisine :**

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la commune. (...) Le Maire informe que le référent déontologue est indemnisé de vacation (...).

• **Entretiens**

Toute latitude est laissée au référent déontologue pour intervenir soit :

- # *En présentiel (...),*
- # *Par échange épistolaire (...),*
- # *Par visioconférence.*

L'exposé entendu, le CM après délibération, par 8 voix pour, 1 abstention et 2 contres décide de :

- *Accepter les modalités de procédure proposées l'autorité territoriale,*
- *Désigner en qualité de référent déontologue des élus les personnes suivantes : M. Philippe DE MESTER, ancien préfet et M. Guy PAGLIANO, ancien DGS, sachant que l'on peut choisir l'un ou l'autre,*
- *Préciser les adresses électroniques permettant de saisir le ou les référents (...)*
- *Adopter la charte de l'élu telle qu'annexée (...)*
- *Fixer l'indemnité par dossier à 80 euros,*
- *Fixer la durée des fonctions du référent déontologue à celle du mandat municipal.*

Compte-rendu intégral en ligne sur :

montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/04/CR-07-12-23.pdf



INFOS DIVERSES CM DU 07 / 12 / 2023

1) **Compte-rendu réunion DLVAgglo Photovoltaïque du 14/10/2023 :**

Suite à une réunion à Saint Martin de Brômes, Mme Barthelemy nous a présenté la version 2023 du dossier de concertation de la DLVA portant sur le photovoltaïque et paysage. Il a été mis en avant que les déclarations d'installations des panneaux photovoltaïques non seulement prévues dans le domaine des collectivités territoriales mais également dans le domaine privé.

Ce document reste à la disposition du public en mairie.

2 **Bilan Saison touristique 2023 – Office de Tourisme Communautaire :**

M. le Maire a commenté quelques tableaux du bilan de la fréquentation touristique estivale et a précisé que le niveau de nuitées avait retrouvé celui d'avant la covid, ce qui est encourageant pour le futur. L'ensemble des hébergeurs sont dans l'ensemble satisfait de cette situation. On constate une fréquentation touristique plus étalée dans le temps. Ce phénomène va être accru par une communication publicitaire réalisée par l'office de tourisme intercommunal.

3 **Rapport annuel sur les Prix et la Qualité du Service Public de la gestion des déchets (R.P.Q.S.) :**

M. Guillot Gérard a donné quelques chiffres majeurs du RPQS déchets de l'agglo. La collecte des déchets couvre 25 communes, 880 km², 64 000 habitants et elle est réalisée soit en Régie, soit par le Sydevom, soit par des prestataires mandatés pour cela. Les déchets ménagers collectés représentent en 2022 un total de 23 000 tonnes répartis en moyenne à 475 kg/habitant chez les prestataires et 274 kg/habitant en Régie.

Pourquoi tant d'écart ?

Le coût des collectes s'élève à 3,2 millions d'euros, leur traitement à 3 millions d'euros et la TGAP à 1,1 million d'euros, ce qui totalise un coût par habitant pour l'année de 116€.

Nous regrettons que ce rapport reste global et ne donne pas les informations relatives à chaque commune.

4 **Remerciement aux bénévoles pour leur participation aux garderies et à l'école :**

M^{me} la 1^{re} adjointe a remercié les bénévoles chaleureusement pour leur participation auprès des élèves de l'école suite à l'absence de l'ATSEM.

5 **Situation de l'entreprise Grand Delta Habitation :**

M. le Maire donne le nom du Pⁱ de Grand Delta Habitation et fait part de la bonne situation financière de cette entreprise.

6 **Antenne réseau mobile : New Deal :**

M. Guillot Gérard fait la lecture du compte-rendu de la dernière rencontre de travail en mairie au sujet du choix de l'emplacement de la future antenne pour couvrir les zones blanches et grises que sont le Sud-Ouest village, les hameaux des Granges, Les Peyres, Mériton, Chanteperrix et Belhonneur.

7 **Contentieux :**

Affaire Morenas Ghislain

Pour rappel, M. Morenas après avoir perdu son procès en appel concernant le chemin communal traversant sa propriété, a été condamné à payer à la commune 2 000 €.

En date du 22/11/2023, il a fait une demande de recours en cassation.

8 **Parc photovoltaïque du Rocher – Les avancées – Questionnaire dans le journal – Avis des administrés à propos de 3 situations pour les Énergies Renouvelables sur la commune :**

Sujet abordé lors de la présentation de la délibération n° DE_2023_064 zones d'accélération des énergies renouvelables.

9 **Congrès des Maires à Paris du 21 au 23/11/2023 :**

M. le Maire a assisté au 105^e congrès des Maires de France à Paris du 21/11/2023 au 23/11/2023 ; Congrès intitulée **de l'espérance et de la volonté** ; M. le maire a assisté à tous les débats du grand auditorium.

Pelle-mêle voici les 20 points qui ont été abordés :

- *Transition Écologie – Christophe BECHU. Fonds verts cumulables avec DETR + DCIL pour des marchés publics / Les dossiers sont simplifiés.*
- *Contrats territoriaux – CRTE (Dossiers EPCI).*
- *Les PEC sont des contrats d'embauche proposant des aides financières jusqu'à 60% aux employeurs.*
- *85 % des citoyens ne peuvent obtenir de prêts.*
- *Coopérer avec ANAH - ADEM.*
- *CIVIPROF conquête sur les stratégies de des territoires.*
- *Décryptage de la Loi Zan qui va nous diviser.*
- *Participation citoyenne devient un frein à la démocratie représentative.*
- *Le devenir des Maires en 2026 ? Actuellement, de nombreuses démissions*

bien que les maires soient les piliers et constitution de la République.

- Formation des élus – le DIF ne fonctionne pas. Une reconnaissance de l' élu au travers d'une rémunération.
- Clarifier les niveaux des compétences du millefeuille territorial et décentraliser.
- Retrouver l'autonomie financière dans les communes.
- Le principe de précaution = éviter les risques, limite l'action.
- Les communes attaqués = République menacée !
- Le Rural et l'Urbain : la solidarité ne se décrète pas, elle se construit.

Recherche de définition.

- Contrat de réciprocité + jumelage et solidarité entre Urbain et Rural.
- Ingénieur à la Préfecture pour les dossiers des villages d'Avenir.
- Conseil Municipal du 07/12/2023 – Projet agriphotovoltaique...
- EPCI, un vice-président qui s'occupe des communes.
- France service – 85 % taux de satisfaction ??

Au final, il a été évoqué de manière très forte par les Maires de l'emprisonnement bureaucratique qui fait perdre du temps et ralentit les actions et le problème de la sécurité des Maires a été aussi abordée.

En particulier, M. le maire a interpellé Christophe BECHU sur la loi d'accélération des énergies renouvelables non applicables puisque les décrets non pas été publiés et lui a demandé comment on définissait l'agriphotovoltaique. Sa réponse a été la suivante « tout cela allait être mis en place incessamment sous peu ».

15 Fiches et travaux « Villages et Cités de Caractère » VVC

Distribution des fiches VVC dont celles de Montfuron.

10 France-Alerte : Dispositif National

M. SAUVECANNE Franck expose aux élus le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, FR-Alert déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022. FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

11 5^e convention des Maires de la Région du 13/11/2023 à Marseille :

M. le Maire et une quarantaine de Maires du département se sont rendus à la 5^e convention des Maires à Marseille. 2 sujets ont été abordés :

- La sécurité globale du pays et des élus qui font l'objet de menaces, d'injures, d'outrages et de violences physiques avec la présentation des actions formulées par le Commandant Régional de la gendarmerie, le Capitaine Régional de la police ainsi que d'un ancien Député, Sénateur qui aura en charge l'Agence Nationale de Sécurité. Ce dernier a exposé les éléments de prévention et des actions dans le cadre de conflits d'intérêts auxquels peuvent s'exposer les élus.
- Comment accélérer la transition écologique ?

Des moyens financiers supplémentaires sont prévus au budget de l'État 2024.

12 Développement des Infrastructures Publiques de Recharge de Véhicules Électrique (IRVE – Sde04) :

M. D'Apuzzo Sylvain expose aux élus que le SDE04 par le biais d'un courriel diffuse une campagne d'information auprès de l'ensemble des communes du 04, au sujet du nouveau cadre d'intervention du syndicat sur sa compétence d'Installation de recharge de Véhicule Électrique.

La convention financière l'accompagnant est à titre indicatif des nouvelles conditions financières.

Cette convention financière serait le document à signé pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement du SDE pour l'installation d'une borne sur votre commune.

Après une première analyse de votre commune et de l'utilisation des bornes aux alentours, il semblerait qu'à l'heure actuelle, il n'y ait pas de raison de renforcer le réseau par une nouvelle borne sur la commune de Montfuron.

13 Crise Nationale du Logement

M. Le Maire expose aux élus que le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Christophe Mirmand a accordé une interview, le 29/11/2023, au journal TPBMpaca dont voici les grandes lignes :

« Le Manque de logements fragilise le pacte républicain »

- Le foncier est de plus en plus cher ;
- La capacité financière des bailleurs sociaux se dégrade ;
- Les coûts de la construction sont inflationnistes ;
- Les risques d'impayés des charges, des loyers et de l'énergie augmentent ;
- 70 % de la population est éligible au logement social ;
- 2 300 000 personnes attendent un logement social ;
- 450 000 pers. vivent dans la rue ;
- Clandestins et sans papier ?

Le Préfet encourage les villes à développer une stratégie de l'habitat ainsi que les communes. Mais le ZAN sans cette solidarité financière désavantage le milieu rural. QUID : Dans 1 ha constructible par commune rurale :

- 2023 en PACA, base : 14 000 ha
- En 2030 : 7 000 ha, seulement.

14 Succès du Marché d'Avant-Noël – Remerciements aux bénévoles, M. Ricavy Yves, M. Salinesi Marc et toute l'équipe de l'Association « Les Lys des Champs » :

Le maire a remercié l'ensemble des bénévoles et en particulier les membres de l'asso. « Les Lys des Champs », M. Yves Ricavi & M. Marc Salinesi ainsi que les élus de la mairie qui ont contribué au succès du marché de l'avant Noël du 19/11/23 lequel a réuni plus de 1 000 personnes.

Questions diverses :

Visite de notre député le 9 février à 10 h.

UNE INFO QUI CARTONNE !
QUE DOIS-JE FAIRE DE MES CARTONS ?

1 Les petits cartons...
PLIÉS DANS LES COLONNES

2 Les grands cartons...
PLIÉS EN DÉCHETTERIE

> Points d'Apports Volontaires et carte interactive sur www.dlva.fr

COLLECTE DES CARTONS ÉPAIS (COLIS...)

À PLAT DANS LE BAC À CARTONS !

PAS DANS CELUI DES EMBALLAGES !

**QUANT AUX EMBALLAGES PAS DANS LA POUBELLE !
MAIS DANS LE BAC DE TRI !**



1) Projet d'assurance risque prévoyance : protection sociale complémentaire pour les agents publics

Le Maire informe le CM que la commune doit obligatoirement contribuer, dès le du 1^{er} janvier 2025 au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par ses agents pour couvrir les risques prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès), proposées selon le type de contrat suivant :

- *Contrat individuel d'assurance labellisé* ou
- *Contrat collectif d'assurance souscrit dans le cadre d'une convention de participation.*

Cette convention est conclue une assurance soit par l'employeur, soit par son centre de gestion (CDG).

Le CM après délibération et à l'unanimité décide de :

- *Proposer de verser, à compter du 1^{er} janvier 2025, une participation mensuelle brute par agent (...).*
- *Autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.*
- *Inscrire au budget les crédits nécessaires...*

Aussi, à l'issue de la concertation après cet appel public à concurrence, lancé par le CDG pour sélectionner un organisme d'assurance M. le Maire, en présentera le bilan au CM qui en délibèrera, et se prononcera et optera pour le mode de contractualisation parmi les 3 ci-dessous :

- *Contrat individuel d'assurance bénéficiant d'un label souscrit par l'agent.* ou
- *Contrat collectif d'assurance souscrit par le Maire dans le cadre d'une convention de participation et après procédure d'appel à concurrence.* ou
- *Contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG 04 dans le cadre d'une convention de participation.*

Entendu l'exposé de M. le Maire :

- *Les élus prennent acte de la lettre d'intention remis au CDG 04 le 26/01/24, confirmant le choix de la commune souhaitant s'engager à cette procédure.*

2) Programme d'actions préconisé par l'ONF pour la gestion durable de notre patrimoine forestier

M. Guillot, 2^e adjoint, rappelle que l'ONF nous fournit un bilan annuel technique et financier concernant les opérations réalisées dans sa forêt.

La superficie de la forêt communale de Montfuron relèvant du régime forestier est de 18.87ha et est constituée de 4 unités (cantons de Souvestre, S^t-Pierre, le Pastre et le Grand Logis). M. Chaumet, technicien forestier territorial, propose comme chaque année un programme de travaux :

- *Création d'un périmètre autour du canton S^t-Pierre (ouverture de layons avec peinture de liserés et placards) pour un montant de 4 010 € HT.*

Le CM après délibération et à l'unanimité décide de :

- *Ne pas donner suite au programme de travaux tel que présenté.*

4) Achat de composteurs et lieu d'implantation - convention de mise à disposition

M. Guillot Gérard, adjoint rappelle au CM la loi anti-gaspillage de 2020 laquelle a instauré le **compostage obligatoire pour lutter contre le gaspillage**, à partir du 1^{er} janvier 2024 afin de réduire de 30 % les déchets recyclables jetés dans les ordures ménagères. Il convient donc de proposer des composteurs collectifs à l'usage des villageois, que la DLVAgglo s'engage à mettre à notre disposition gratuitement ; et d'en définir le nombre ainsi que leurs emplacements.

Lors de la dernière commission de déchets et OM, il a été proposé :

- *Sur le parking principal à l'entrée du village.*
- *Et près de la source impasse de la source.*

Le CM après délibération et à l'unanimité décide d'autoriser :

- *La commission à définir en s'appuyant sur les recommandations de DLVAgglo, le nombre et les emplacements des composteurs.*
- *Le Maire à signer la convention de mise à disposition.*

3) Demande de subventions pour les travaux de la maison de village communale et proposition du plan de financement

- *Objet : Plan de financement et demande de subvention auprès de la Région PACA au titre du FRAT pour la Réhabilitation Energétique d'un logement communal.*

M. le Maire rappelle au CM que la commune est porteuse d'un projet dans le cadre du FRAT plafonné à 15000 €. Des travaux sont à réaliser dans la maison de village communale louée à M. et M^{me} Santiago :

- *L'isolation des murs et plafonds et des combles,*
- *Changement de système de chauffage et installation d'une climatisation tri-split.*

Il présente les devis qu'il a reçus.

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		Recettes	
Isolation Générale	9 854.81 €	Subv. FRAT 70%	11 372.07 €
Instal. Système chauffage	6 391.00 €	Reste à charge 30%	4 873.74 €
		Autofinancement 30%	4 873.74 €
Total	16 245.81 €	Total	16 245.81 €

Le CM après délibération et à l'unanimité décide de :

- *Approuver le plan de financement prévisionnel.*
- *Autoriser M. le Maire à solliciter la subvention FRAT pour cette réalisation.*
- *Dit que les crédits seront inscrits au budget principal.*

5) Concertation préalable pour la mise en compatibilité du PLU avec le projet de parc agriphotovoltaïque

M. Guillot, 2^e adjoint, rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été votée le 09 Juin 2022 portant prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU dans le cadre du projet du parc agriphotovoltaïque et qu'il convient de fixer les modalités de concertation préalable du public obligatoire et de l'exposé de ses motifs. (...) Il est dit qu'une annonce légale sera publiée dans la parution du 15/03/2024 du journal Haute Provence Info et qu'il sera distribué un avis d'information communale (cf. page 5). À l'issue de cette mise à disposition, le maire présentera le bilan de concertation au CM qui en délibèrera.

Entendu l'exposé de M. Guillot :

- *Les élus prennent acte de ces modalités de concertation préalable du public obligatoire et de ses motifs.*

6) Adhésion et labélisation Au «Village D'avenir»

M^{me} Gineste, 1^{er} adj. expose au CM les avantages d'une telle décision l'adhésion Villages d'avenir - 1^{re} vague – lauréats 2024.

La liste des 2 457 communes labellisées «Villages d'avenir» a été dévoilée par la ministre des Collectivités territoriales. (...) Dans le cadre du plan France Ruralités, ce label vise à accompagner des communes rurales (- de 3 500 hab.) dans la réalisation de leurs projets de développement.

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires (...) et vise à accompagner les projets en les orientant vers les dispositifs et aides existantes.

Le CM après délibération et à l'unanimité décide de :

- *Adhérer au label « Village d'Avenir » qui nous valorisera et facilitera notre reconnaissance comme commune dynamique et en transformation.*
- *Autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires...*

7) Attribution d'une subvention à l'association de chasse

M. Guillot expose aux élus que la commune a reçu en février 2024 une demande de subvention de l'Association de chasse La Montfuronaise ; et rappelle qu'en 2023, la commune a octroyé à cette dernière une subvention de 800 €.

Le Président de l'association présente les comptes de l'exercice 2023 et dresse le bilan financier de la saison 2023. (...) La Montfuronaise propose de demander une subvention de 900 €. Le bilan de la saison passée de chasse est positif : *70 sangliers tués sur la commune (ce qui régule considérablement le nombre d'animaux nuisibles aux récoltes).*

Après avoir entendu l'exposé, le CM, après en avoir délibéré et par 10 voix pour et 1 abstention (*Franck Sauvecanne, Pdt de l'association La Montfuronaise*) décide de :

- Octroyer une subvention à ladite association pour un montant de 900 € ;
- Dit que cette dépense est inscrite au budget 2024.

Compte-rendu intégral en ligne sur :

<https://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/04/CR-07-03-24.pdf>

8) Demande de subvention pour le remplacement de l'éclairage des bâtiments publics et plan de financement.

- **Objet :** *Plan de financement et demande de subvention auprès du FODAC (Fonds Départementale d'Aide aux communes de - 1000 habitants) sous un même dossier regroupant plusieurs opérations sous la même unité thématique intitulée « patrimoine communal ».*

M. le Maire rappelle au CM que la commune est porteuse d'un projet dans le cadre du FODAC pour le remplacement des éclairages des bâtiments publics avec l'objectif de faire des économies d'énergies ; et donne lecture des devis qu'il a en sa possession.

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		Recettes	
Remplacement Éclairage existant	6 158.39 €	Subv. FODAC 55%	3 387.10 €
		Reste à charge 45%	2 771.29 €
		Autofinancement 45%	2 771.29 €
Total	6 158.39 €	Total	6 158.39 €

Le CM après délibération et à l'unanimité décide de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel.
- Autoriser M. le Maire à solliciter la subvention FODAC pour cette réalisation.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal.

INFOS DIVERSES CM DU 07 / 03 / 2024

1 Arrêté du Permis d'Aménagement du lotissement

L'information porte sur l'accord du permis d'aménager, accordé à AXEDIA en date du 23/02/2024.

2 Pétition d'un collectif contre l'aménagement du lotissement

L'information est donnée sachant qu'une trentaine de personnes auraient signé cette pétition dont la commune n'a pas connaissance des noms.

3 Changement d'adresse courriel de la mairie

Depuis le 26/02/2024, la nouvelle adresse courriel de la mairie est : mairie@village-montfuron.fr

4 Remerciements à M. Tobik pour sa contribution à la réparation des nids de poule du parking de l'entrée du village

Lettre de remerciement établie par le Maire fait en date du 23/01/2024.

8 Bouchons d'Amour

15 Kg env. de bouchons ont été remis à l'asso. « bouchons d'Amour », et M. le Maire engage les montfuronais à se mobiliser encore plus pour une collecte plus importante.

9 Ebauche du planning culture et festivités 2024

Le planning est affiché en mairie. La commission culture et festivités et patrimoine se réunira prochainement.

10 Journée Villages et Cités de Caractère le 20/04/2024

La prochaine journée est fixée au 20/04/2024 à St-Michel l'Obs. Les adjoints et le maire sont conviés à cette journée.

11 Nouvelles désignations des représentants DLVAgglo, GAL, CDPENAF, PNRL

Les nouveaux responsables désignés en conseil

5 Projet d'investissement

Parmi tous ces investissements, des choix seront

Toute notre énergie sera orientée vers notre projet de lotissement pour que les travaux soient entrepris dès l'obtention du permis d'aménager

Il est également prévu de planifier les investissements écologiques suivants :

- Rénovation énergétique et isolation de la maison communale louée
- Economie d'énergie avec les changements de tous les éclairages de la mairie, de l'école, du Cercle Républicain et restauration du bloc électrique du « temple ».
- Achat et plantations d'arbres

et autres investissements directs :

- Acquisition du logiciel Black Mailing
- Remise en fonctionnement de la cloche de l'Eglise
- Remplacement des rideaux, du chauffe-eau et travaux de l'écoulement des eaux usées de la Chapelle
- Lettrage « BIENVENUE à MONTFURON »
- Enrochement du bassin d'eau du Jardin à papillons
- Mise en place d'une exposition photographique primée sur bâches dans le Parc Jean Fabre
- Achat d'un toboggan pour le Parc

En matière d'études communales :

- Gestion et transport de ordures ménagères et gestion des biodéchets
- Finalisation de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde
- Réaménagement de la Place du village et des ruelles par la société AUPA
- Etude d'une rampe électrique avec siège élévateur dans l'escalier d'accès au secrétariat de mairie
- Etude avec le Parc du Luberon de panneaux signalétiques complémentaires à implanter sur le chemin de randonnée des Moulins
- Etude d'un site internet MONTFURON
- Etude d'achat de terrain en prolongement du parking mistral
- Poursuite des études de l'implantation de l'antenne relai et du parc agrivoltaïque

6 Antenne réseau mobile - New Deal

Les projets d'antenne mobile sont toujours en cours, en relation avec M. Garanjoud et les équipes de free mobile. D'autres réunions auront lieu.

7 Nouvelle Architecte Conseil du PNRL

La nouvelle architecte Mme Annouk SOULA, tient une permanence 1 fois par trimestre à la mairie de Montfuron pour conseiller les administrés en matière d'urbanisme.

communautaire dans les commissions de DLVAgglo : du GLA, du CDPENAF et du PNRL ont été présentés et leurs noms demeurent à votre disposition au secrétariat.

12 Tarification eau et assainissement 2024

Commune	2023	2024	Evolution
Ex-périmètre nigis	4,65 €	4,69 €	1%
Géron-les-Bains / Manoque	3,45 €	3,54 €	2,6%
Pierrefort	3,53 €	3,62 €	2,3%
Villedieu	3,89 €	3,99 €	2,6%
Vitru-sur-Vidour	4,94 €	4,45 €	8,2%
Moyenne nationale pour une population entre 50 000 et 100 000 habitants	4,88 €		

13 Membres désignés au conseil d'administration de la Régie des eaux DLVAgglo

La constitution de cette régie sous forme d'EPIC comprend de nouveaux membres administrateurs et le maire de Montfuron en fait partie.

14 Fiscalité Taxes Foncières 2024 en augmentation de l'Etat

Il s'agit de faire connaître que les bases relevant d'un prélèvement de l'Etat sont en augmentation de 3,9 %.

15 Réunion des Ordures Ménagères et du Pluviale (pour la place du village et ses ruelles)

En ce qui concerne les OM, une rencontre avec les représentants de DLVAgglo a permis d'aborder les projets d'installations des colonnes de tri, du compostage, de la collecte des OM et du chiffage.

Pour la réunion sur l'aménagement de la place et des ruelles, en particulier du pluviale, DLVAgglo et ses représentants ont parcouru les lieux afin de trouver des solutions d'écoulement et de récupération des eaux.

16 Compte-rendu réunion avec la sous-préfète

Avec M^{mes} Demiguel Marie-Paule et Novaresio Christine ont été abordé le problème du subventionnement de nos projets d'investissement 2024 et de l'adhésion de notre village au label « Village d'Avenir ».

17 Compte-rendu de réunion avec M. le Député du 04 Léo WALTER

Nous avons eu l'honneur de recevoir M. Walter Léo et son secrétaire et de nombreux thèmes ont été abordés

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

1) Modification du lieu du Conseil Municipal

M. le Maire demande au CM de tenir les réunions des prochains conseils municipaux dans la salle de l'école au rez-de-chaussée en raison de deux personnes élus handicapés. M. le maire prend acte que l'ensemble des élus donne leur accord à ce changement de lieu.

2) Modification du compte budgétaire des dotations aux amortissements pour le matériel roulant Dotations aux amortissements : anomalies sur des écritures Inventaires

M. le maire informe le CM que les services de la DGFIP nous demandent de remédier à une anomalie quant au choix de l'article budgétaire pour les actifs suivants :

- *Le broyeur tracteur,*
- *Le camion benne,*
- *L'épareuse Shark 500,*
- *Le tracteur New Holland.*

Il convient de réaliser des mandats/titres ce qui correspond à des opérations d'ordre budgétaire (...).

Après avoir entendu l'exposé, le CM après délibération et à l'unanimité décide de :

- *D'accepter la modification d'imputation des comptes pour le matériel roulant (...).*

3) Fixation des taux des 3 taxes directes locales pour 2024

M. le Maire, informe le CM qu'il faut de fixer le taux des taxes directes locales relevant de la compétence de la commune ; qui à ce jour sont les suivants :

- *Taxe foncière bâties 47.49 %*
- *Taxe foncière non bâties 132.28 %*
- *Taxe d'habitation 9.51 %*

Depuis 2021, les communes bénéficient du transfert du taux de la taxe foncière bâti du Département.

Répartition 2024	Bases 2024	Taux 2024	Produit Fiscal 2024
Taxe Foncière Bâties	225 702 €	47.49 % *	110 034 €
Taxe Foncière Non Bâties	7 867 €	132.28 %	10 715 €
Taxe D'habitation	147 995 €	9.51 %	11 479 €
TOTAL			132 228 €

*dont taux départemental 2023

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2024 se répartit comme suit :

Produit attendu des taxes	132 228 €
Allocations compensatrices	2 552 €
Effet du coef correcteur	-25 665 €
Total prévisionnel 2024	109 115 €

Au vu de ces éléments, le CM, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- *Maintenir les taux d'imposition pour 2024 de la façon suivante :*
- *Taxe Foncière (bâti) 47.49 %*
- *Taxe Foncière (non bâti) 132.28%*
- *Taxe d'habitation 9.51 %*

et en particulier celui du développement de ruralité et du maintien de l'autonomie financière et fiscale des villages.

18 Problématique d'organisation en raison des absences de certains agents

Il est évoqué le problème des maladies de M^{me} Pelt Chrystelle et de M. Olivier Laurent qui ont occasionné des surcharges de travail relatives à diverses déclarations et à l'embauche de M^{me} Baali Zora sous forme de contrat aidé pour assurer la garderie des enfants ainsi que quelques tâches administratives.

19 Débroussaillage Obligatoire pour les particuliers

Ce rappel sur le débroussaillage sera rappelé dans le prochain Lou Tambourinaire.

20 Coupe de bois par l'ONF à la source du Grand Logis

Dans le courant de l'année cette coupe de bois est prévue.

21 Lancement de la concertation publique pour le parc agriphotovoltaïque

La concertation a lieu du 25/03/2024 au 25/04/2024.

22 Situation de l'hôpital de la ville de Manosque

M. le Maire rappelle tous les problèmes des urgences en particulier ceux de l'hôpital de Manosque qui est sous l'autorité du président M. Galtier Camille. Ce dernier a lancé une nouvelle pétition à faire signer par tout ceux qui le désirent.

4) Vote du Compte Financier Unique 2023 M57 / compte de gestion et affectation des résultats

Le CM délibérant sur le CFU (compte financier unique) de l'exercice 2023 dressé par le Maire, (...), à l'unanimité des présents :

- *Lui donne acte de la présentation du CFU (...);*
- *Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, (...) déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve ;*
- *Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;*
- *Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus ;*
- *Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :*

40 000 €	Au compte 1068 (recette d'investissement)
75650,20€	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
20 000 €	Au compte 021 (recette d'investissement)

6) Fixation de la durée d'amortissement des investissements

(...) *Considérant que le référentiel comptable et budgétaire M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. (...).*

Il est demandé au CM de bien vouloir :

- *Approuver les durées d'amortissement (...) pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024,*
- *Approuver l'amortissement en annuité unique des biens de faible valeur (inférieur à 500 € TTC),*
- *Préciser que l'amortissement de chaque catégorie d'immobilisation sera calculé de manière linéaire au prorata temporis (...),*
- *Préciser que tout plan d'amortissement commencé avant le 1^{er} janvier 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.*

ARTICLES BUDGÉTAIRES	NOMS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTISSABLES	Durée d'amortissement	Compte d'amortissement
2010	Immobilisations de faible valeur (inférieur à 500 euros)	3 ans	2010
2011	Frais d'acquisition, d'installation, de construction et de démolition des ouvrages d'infrastructure	30 ans	2011
2012	Frais d'entretien	3 ans	2012
2013	Frais de fonctionnement	3 ans	2013
2014	Frais de construction	30 ans	2014
2015	Autres immobilisations incorporelles	3 ans	2015
2110	Immobilisations corporelles		
2111	Matériel d'œuvre et d'entretien	3 ans	2111
2112	Matériel de cuisine, d'équipement et de diffusion audio	3 ans	2112
2113	Matériel de cuisine, d'équipement et de diffusion audio	3 ans	2113
2114	Autres immobilisations corporelles et ouvrages d'infrastructure	30 ans	2114
2115	Autres immobilisations corporelles et ouvrages d'infrastructure	3 ans	2115
2116	Autres immobilisations corporelles et ouvrages d'infrastructure	3 ans	2116
2117	Matériel de cuisine, d'équipement et de diffusion audio, autres matériels de bureau et matériels	30 ans	2117
2118	Autres immobilisations corporelles et ouvrages d'infrastructure	3 ans	2118
2119	Autres immobilisations corporelles et ouvrages d'infrastructure	3 ans	2119

Bilan Financier 2023	Compte Financier Unique au 31/12/2023
Section Fonctionnement	
Recettes 2023	363 749,22 €
Dépenses 2023	306 966,92 €
Résultat 2023	56 782,30 €
Solde Antérieur Reporté Fonctionnement	58 868,02 €
Total à reporter 2024	115 650,32 €
Section Fonctionnement	
Recettes 2023	41 933,46 €
Dépenses 2023	67 257,54 €
Résultat 2023	- 25 324,08 €
Solde Antérieur Reporté Investissement	597,21 €
Total à reporter 2024	- 24 726,87 €

7) Participation au FSL 2024

Le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) a été instauré (...) afin d'accorder aux personnes percevant des revenus modestes des aides financières pour l'accès ou le maintien dans leur logement, en cas d'impayé de loyer et/ou de charges. (...) La participation au FSL au titre de l'année 2024 s'élève à 0,61€/hab. Pour Montfuron, cette participation volontaire s'élèverait donc à **151,28€** (248 habitants pop.DGF).

Après discussion, le CM, à l'unanimité, décide de :

- *Ne pas participer au FSL.*

8) Demande de don pour l'asso. des «Donneurs de sang» (FFDSB)

M. le Maire (...) rappelle que cette dépense est inscrite au budget 2024.

Après l'exposé, le CM après délibération & par 8 voix pour, 1 abs. et 2 contres, décide :

- *D'accorder 100€ de subv. à la FFDSB 04, pour 2024.*

5) Vote du Budget Principal 2024 / nomenclature M57

Au vu de l'exposé de M. le Maire, le CM, après en avoir délibéré par 10 voix et 1 abstention décide de :

- Adopter le budget primitif de l'exercice 2024 (...):
- Préciser qu'il a été établi selon la M57 et voté par chapitres.

BUDGET PRIMITIF - FONCTIONNEMENT - TOTAL PREVU			
Chap.	Libellé	Montant	
002	Résultat de fonctionnement réparti		79 800.00
011	Charges de gestion générale	96 756.00	
012	Charges de personnel	187 300.00	
014	Amortissement de produits	2 300.00	
022	Dépenses imprévues		34 800.00
023	Virement à la section d'investissement	20 000.00	
042	Opérations d'ordre de transfert en	18 000.00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la		
049	Autres charges de gestion courant	34 100.00	
06	Charges financières	4 300.00	
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux aménagements et provision		
		817 496.00	817 496.00

BUDGET PRIMITIF - INVESTISSEMENT - TOTAL PREVU			
Chap.	Libellé	Montant	
000	Finances	17 400.00	
005	Non industrialisées	55 100.00	
006	Comptes de stocks		
001	Soins d'évaluation section investis	34 726.87	
020	Dépenses imprévues		30 000.00
040	Op. d'ordre de Section à Section	8 000.00	
041	Opérations patrimoniales		
10	Aménagement fontaines et		
106	Canalisations		
11	Entretien divers		
110	Achat d'un tracteur		
120	Bâtiment Socio-Culturel		
13	Panneaux de signalisation		
130	Aménagement des terrains commu		
140	Déplacement chantier Chassée 2		
15	Voies de moulin		
150	Plan local d'urbanisation		
160	MATÉRIEL DÉCHETS		
16	Infrastructures	98 226.87	105 550.86

9) Création d'un poste permanent

Le CM, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- La création à compter du 12 avril 2024 d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent (...) à raison de 35 h hebdo. et la modification du tableau des emplois (...) par voie de contrat à durée déterminée d'un an (...) renouvelable par reconduction expresse (...) Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

10) Convention DLVAgglo pour un site de compostage partagé

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé,
- AUTORISER Monsieur GUILLOT Gérard, adjoint au maire, à signer tous les actes et conventions y afférents et plus généralement tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Site d'installation envisagé dans le parc Jean Fabre.

Compte-rendu intégral en ligne sur :

montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/04/CR-11-04-24.pdf

ainsi que les informations et questions diverses :

montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/04/Info-11-04-24.pdf

INFOS DIVERSES CM DU 11 / 04 / 2024

1 École : Mise à l'ombre de la cour de récréation supérieure

Une réponse favorable est donnée et diverses solutions sont envisagées dont celle en cours d'étude d'un devis demandé à ISOL Confort à VOLX.

En dépannage, il est proposé par M. le maire, l'installation d'un barnum qui appartient à la commune.

2 Centre Aqualudique Manosque : Créneaux scolaires

Notre directrice de l'école a été informée des créneaux disponibles sur la période scolaire de septembre 2024 à juin 2025 qui sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h pour l'accueil des classes. En dehors des scolaires, le centre aqualudique est ouvert à tous les particuliers.

Concernant les tarifications, celles-ci figurent sur le site DLVAgglo et il a été demandé une gratuité ou des tarifs préférentiels pour les jeunes enfants.

3 « Lou Tambourinaire » / Avril 2024

M. D'Apuzzo attend les derniers articles des élus et de la DLVAgglo pour achever la rédaction et avec une publication au plus tard le 30 avril 2024.

4 Achat groupé de composteurs pour les particuliers

M. le maire a proposé aux administrés de Montfuron de s'inscrire en mairie pour une livraison commune de plusieurs composteurs et d'inviter M^{me} DEPYS, Maître composteur, pour l'utilisation fonctionnelle des composteurs.

Cette pratique sera proposée à la direction des ordures ménagères de la DLVAgglo.

5 Gratuité des transports en commun : Avis

M. le Maire a sollicité l'avis des élus sur l'éventuelle gratuité des transports en commun proposé par M. Galtier ; d'une part pour les scolaires et pour les particuliers. Les réponses furent très variées pour ou contre.

Le maire précise que la gratuité aurait pour conséquence des dépenses budgétaires qui impacteraient les taxes et les impôts de tous les administrés et diminuerait les possibilités d'investissements.

6 Comptes Financiers Uniques 2023 de DLVAgglo

Ils sont à la disposition en mairie pour consultation et des éventuelles explications si besoin.

7 Culture, festivités et patrimoine

Le programme a été amorcé mais sera poursuivi très prochainement dans le cadre d'une réunion de la commission culture, festivité et patrimoine.

Proposition de 2 à 3 dates début mai.

8 Relai antenne téléphonie mobile – New Deal

La dernière proposition située proche du domaine de Mériton a été abandonnée et une nouvelle proposition est à l'étude.

9 Parc agriphotovoltaïque (rdv sous-préfecture)

Nous rappelons que nous attendons après avoir relancé la sous-préfecture un RDV sous l'égide de la sous-préfète, regroupant les responsables de la DDT, de l'ONF, du PNRL et nous-mêmes prévu à Forcalquier.

10 Concertation projet du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Un rendez-vous est fixé le 17/04/2024 à 9h en mairie avec la responsable du service de DLVAgglo.

11 Forum gratuit : Droits sociaux 31/05/2024

Ce forum est gratuit et aura lieu le 31 mai de 10h à 20h dans une salle de Osco Manosco.

12 Conseil médical – Affaire LE BOUR Laurent

Une dernière réunion a eu lieu le 28/03/2024 permettant d'affiner les montants des indemnités d'accident de travail et d'invalidité permanente de M. Laurent Le Bour, par la CNRACL (Caisse de retraite). Son dossier serait clôturé dans le courant du mois d'avril 2024.

13 Bénévolat – Débroussaillage et broyage

Nous répondons favorablement à l'offre bénévole de M. Oliver Renoult pour assurer des travaux de débroussaillage sur le domaine public sachant que nous devons l'assurer et proposer une convention.

AU FIL DES SAISONS

LE GIGOT À LA LIBANAISE

Le gigot d'agneau, en particulier « l'agneau pascal » est un classique de nos repas de fêtes du printemps. En voici une belle variation qui ravira vos papilles.

RECETTE

- Pour 4 à 6 personnes
- Préparation : 20 mn
- Cuisson 50 min à 1h15

Ingrédients :

Il faut :

- 11 gigot d'agneau de Montfuron désossé.
- 2 gousses d'ail du Chaffaut.
- 2 branches de romarin du jardin.
- Un peu d'huile d'olive de Montfuron.
- Sel de Camargue et poivre.

Pour la farce:

- 1 demi oignon de Lurs finement émincé
- 1 demie branche de céleri du jardin
- 120 gr d'abricots secs des baronnies
- 100 gr d'amandes de Montfuron concassées
- 2 cuil à soupe de persil frais ciselé du jardin
- Gingembre, cannelle, muscade...

Pour l'accompagnement :

- Graines de grenades de Provence
- Persil frais ciselé du jardin

Préparation :

Préchauffer le four à 180°C . Mettre tous les ingrédients de la farce dans un saladier, bien mélanger. Placer le gigot sur une planche peau au-dessous, le saler, le poivrer, le farcir, rouler la viande et l'attacher fermement avec de la ficelle. Fendre la peau et y insérer des lamelles d'ail .

Déposer le Gigot dans un plat à rôtir, une branche de romarin, un filet d'huile d'olive et au four entre 50mn et 1h10 min selon le gout, arroser d'eau à mi cuisson . Sortir le gigot, l'envelopper pendant 10mn . Le placer dans le plat de service et le parsemer de graines de grenade et de persil ciselé.



C'est un pur régal servi avec l'épeautre de Montfuron.

Bon appétit

Sophie BARTHÉLÉMY /
Conseillère municipale

PETITES ANNONCES

À votre service !

La commune se propose de relayer ici vos annonces.

Pour toutes demandes, adressez-vous au secrétariat de mairie au **04 92 76 41 65** ou par e-mail : **mairiemontfuron@wanadoo.fr**.

VENTE DE VIANDE D'AGNEAU

Vente directe Producteur

Par demi-agneau (soit 7-8 kg) : **15€/kg** - Livraison fin mai – mi-juin.

Contactez **M. Olivier Renault**, éleveur au **06 73 87 27 14**.



HOMMAGES

Montfuron vient de perdre tour à tour plusieurs de ses « grandes figures »... Des personnalités emblématiques et marquantes qui manqueront à tous.

Parmi elles, **Thierry Diasson** et **Jacques Interlegator**, qui étaient chacun à leur façon une incarnation de l'amitié, de la sincérité et de la joie de vivre.



Jacques INTERLEGATOR

Né en 1947, Jacques Interlegator, « *Snaï* » (c'est-à-dire « l'écureuil ») de son surnom acquis dans un mouvement de jeunesse juive alors qu'il avait une dizaine d'année, avait 77 ans et était réalisateur de films, essentiellement des documentaires.

Il avait rencontré Raymonde, son épouse, durant leur tendre enfance ; mais ils ne s'étaient mariés que bien plus tard, il y a près de 30 ans.

Depuis lors ils vivaient à Montfuron une partie de l'année, pour les vacances, où ils avaient noués de solides amitiés et où ils s'impliquaient dans la vie associative du village.

Il s'est éteint brusquement, sans prévenir, laissant Raymonde et à toute leur famille dans la tristesse. Nous leur présentons nos plus sincères condoléances et partageons leur profond chagrin.

Sylvain D'APUZZO /
3^e adjoint

Raymonde nous a fait parvenir ce beau texte, qu'elle a prononcé durant l'éloge funèbre de Jacques ; nous le partageons.



Thierry DIASSON

Il était belge, né à Anderlecht, le 03 avril 1968.

Thierry Diasson nous a quitté trop tôt le 20 janvier 2024, à l'âge de 55 ans.

Nous l'avons connu depuis avril 2011. Plombier de formation, qui n'a-t-il pas dépanné dans le village ?

Avec son rire inimitable, son accent qui revenait au grand galop au milieu de l'accent provençal et ses blagues constantes, il nous manque.

À Sylvie, son épouse, Laura et Lucas, ses enfants, Shanna, Marlon et Tommy ses petits-enfants, Samantha, sa belle-fille et Rémi, son gendre, nous présentons nos sincères condoléances et les assurons de notre soutien.

Martine Gineste /
1^{re} adjointe

Disparition.

Insouciant joyeux le rire tonitruant il avait le cœur sur la main jusqu'à cette nuit sans lune éclairée de la première neige quand le cœur a lâché la main ou peut-être l'inverse.

Fulgurance d'une flèche décochée au travers de son torse elle a transpercé tous ses ballonnets, ses petits parapluies, éteint la joie de ses feux. Il se plaisait à le crier qu'il était monté sur ressorts avec ses neuf stents, neuf trophées de ses victoires et si fier de ce record improbable c'était un géant peut-être même un ogre croquant la vie sans souci du lendemain, la mort était sans d'importance.

Là, nu sous son respirateur en désordre, plus que tout, le désordre mort ou vif .

Le souffle évadé la vie ne se dispute plus ici. Dans ses yeux à demi clos le regard éteint offre encore la lumière du chevet comme une dernière fenêtre, sa main pendante inerte, chaude il y a peu quand elle serrait la mienne avec force transmettant la chaleur rassurante d'un amour indéfectible.

Persiflant le silence dans la nuit et le temps, des mots trop bruyants emmêlés de pas cognaient les marches grinçantes de l'escalier de secours.

J'ai attrapé tendrement sa main salée de mes larmes, pour la poser sur mon cœur en quelques battements et le remercier, pas de mots juste le son d'une fermeture éclair d'une housse que l'on referme sur le corps quand la nuit s'étire comme un drap noir.

Raymonde Interlegator /
Épouse de Jacques



L'O-VIVE CENTRE AQUALUDIQUE Bernard Jeanmet-Peralta

En janvier 2024, DLVAgglo a inauguré le tant attendu **Centre Aqualudique Bernard Jeanmet-Peralta**. Situé à Manosque, ce centre n'est pas seulement un projet majeur pour les 64 000 habitants de la région, il représente également **un engagement fort envers l'environnement et le bien-être communautaire**.

Le projet, **d'un coût total de 22,87 millions d'euros**, a été majoritairement financé par **DLVAgglo**, en partenariat avec **l'Agence Nationale du Sport, le Département des Alpes-de-Haute-Provence, la ville de Manosque** et la région **Provence-Alpes-Côte-d'Azur**. Ce centre est **un modèle de durabilité**, intégrant des matériaux locaux et des technologies de pointe pour réduire son empreinte énergétique.

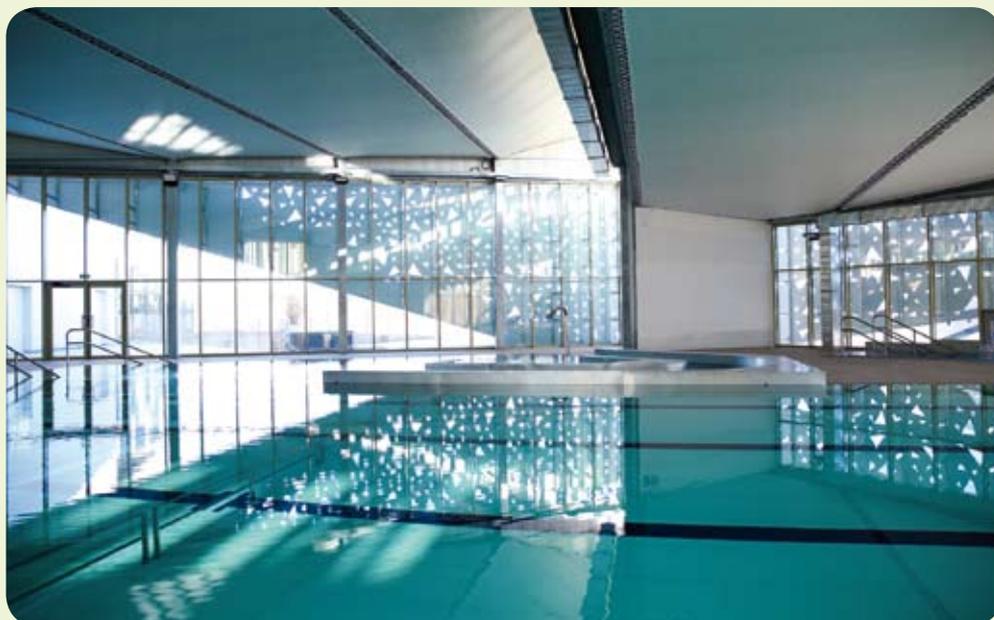
Il dispose de **multiples espaces**, incluant **un bassin sportif en inox, une zone ludique** pour enfants, **un bassin nordique, des zones de bien-être** avec spas et saunas, et **un solarium**. Le centre offre également **des programmes variés d'activités aquatiques et de bien-être**, adaptés à tous les âges et niveaux de compétence.

Depuis le 25 mars, il est ouvert au public. **Les scolaires de DLVAgglo** pourront profiter de ce joyau pour apprendre à nager dès le mois de juin.

Récréa, leader français dans la gestion de centres sport-loisir, a été sélectionné pour gérer et animer ce lieu pour les sept prochaines années.

Le nouveau centre aqualudique Bernard Jeanmet-Peralta est plus qu'une simple installation sportive, c'est un investissement dans la qualité de vie des habitants.

Direction de la communication /
DLVAgglo



PLPDMA Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

C'est à partir de ce constat que **DLVAgglo** a souhaité élaborer son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, plaçant la prévention au cœur de la politique menée par l'Agglomération en matière de gestion des déchets, pour les 6 prochaines années.

Direction de la communication /
DLVAgglo

NUMEROS UTILES :

Administration

Mairie : 04 92 76 41 65.
Police : 17.
Gendarmerie : 04 92 72 00 48.
Préfecture : 04 92 36 72 00.
Urbanisme/Demandes dématérialisées :
dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva

Urgences et Santé

Pompiers : 18.
SAMU : 15.
Médecin de garde : 118 500.
Pharmacie de garde : 3237.
Sage-femme libérale : 07 49 14 67 48
(M^{me} Alexandra Cabiran, 8 Av. J. Gineste)

Ramassage Encombrant

DLVAgglo : 04 65 10 01 35.

Transport

Kévin Taxi : 06 07 01 40 92.

STATISTIQUES

Les derniers chiffres de l'INSEE viennent d'être mis à jour : la **population montfuronaise** compte désormais officiellement **235 habitants**.

ÉTAT CIVIL



Décès :

- **Frédéric Bascou** décédé le 31 octobre 2023.
- **Jacques Interlegator** décédé le 30 novembre 2023.
- **Thierry DIASSON** décédé le 20 janvier 2024.
- **Jean-Eudes Bertrand** décédé le 7 avril 2024.

Nos condoléances les plus sincères aux familles.

COMMERCES, ACTIVITÉS & ARTISANAT

Restaurant « Chez Éric ».

Le restaurant incontournable de notre région !
Ouvert toute l'année (réservation conseillée).
Tél. : 04.92.77.75.32.



« Bric Bar Broc » café brocante.

Ouvert les après midi du jeudi au dimanche et tous les jours en saison estivale (sauf le mardi).
Tél. : 04.92.76.45.10.

Cours tapisserie & couture.

Redonner vie à un vieux fauteuil, réaliser des coussins... Tous les mardis, Sophie Barthelemy vous prodiguera tous les conseils & techniques.
Tél. : 06 60 94 24 13.



« Chez Jean-Lou ».

Pension pour animaux / Ouvert toute l'année.
Sylvie Nerguti prend soin de votre animal lors de vos vacances ou déplacements professionnels.
Tél. : 06 86 79 15 04.

« Jean-Christophe Dablemont ».

Sculpteur céramiste, Jean-Christophe vous reçoit dans son atelier à Montfuron, sur RDV.
Tél. : 06.49.84.29.76.



« Bambino Pizza ».

Pizzas au feu de bois, salées... & sucrées.
À Montfuron, sur l'aire d'accueil (parking), tous les jeudis soirs à partir de 18h.
Tél. : 06.19.34.53.62.

« André Faivre ».

Sculpteur sur bois. « André Faivre sculpte, osculte les méandres attachants de la libre conscience ».
Tél. : 06.70.13.61.54.



« L'Abeille du Moulin ».

Apiculteur récoltant, Bastien Castaner vous propose ses miels (toutes fleurs, montagne, lavande), ainsi que ses nougats et pains d'épice.
Rue du moulin à vent - Tél. : 06.77.75.17.56

« Le Moulin des Granges ».

Étienne Loir est moulinier producteur d'huile d'olive bio
Tél. : 06.20.50.63.46
Web : lemoulindesgranges.wordpress.com



« Chalory ».

Pierre Chalory, artiste contemporain.
Peinture surréaliste, sculptures, systèmes audio-philos à lampe...
Tél. : 06.49.64.51.76



« Cercle Républicain ».

Débit de boisson associatif, lieu de convivialité - à dispo. des assoc. montfuronaises (réunions...) - Ouvert tous les vendredis soirs à partir de 19h.
Tél. : 06.16.34.44.11 ou 06.14.90.46.53

« Vente de viande d'agneau ».

Vente directe Producteur
Contacter M. Olivier Renoult, Éleveur-Producteur.
Tél. : 06 73 87 27 14

